

Rapport financier

2004

Rapport annuel 2004

Rapport financier Sommaire

1. Rapport de gestion / 51

- 1.1 SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ / 51
- 1.2 COMPTES SOCIAUX / 53
- 1.3 SITUATION ET ACTIVITÉ DES FILIALES / 53
- 1.4 POLITIQUE SOCIALE / 55
- 1.5 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT / 56
- 1.6 POLITIQUE QUALITÉ, SÉCURITÉ, ENVIRONNEMENT / 57
- 1.7 INFORMATIONS SUR LES FACTEURS DE RISQUE / 58
- 1.8 PRÉPARATION AU PASSAGE AUX NORMES IFRS / 59
- 1.9 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE / 59
- 1.10 MONTANT GLOBAL DES CHARGES NON DÉDUCTIBLES / 59
- 1.11 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31 DÉCEMBRE 2004 / 59
- 1.12 INFORMATIONS DIVERSES / 60
- 1.13 PERSPECTIVES / 60
- 1.14 DÉCISIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE / 61
- 1.15 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION / 61
- 1.16 DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION / 62
- 1.17 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES / 62

2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du conseil et sur les procédures de contrôle interne / 64

- 2.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET AUX ÉVENTUELLES LIMITATIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL / 64
- 2.2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE / 65
- 2.3 APPRÉCIATION DE L'ADÉQUATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE / 67
- 2.4 PASSAGE AU RÉFÉRENTIEL INTERNATIONAL (IFRS) / 67
- 2.5 ANNEXE / 68
- 2.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES / 69

3. Comptes consolidés / 70

- 3.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004 / 70
- 3.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2004 / 72
- 3.3 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS / 74
- 3.4 TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE / 84
- 3.5 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS / 85

4. Comptes sociaux / 88

- 4.1 BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2004 / 88
- 4.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31 DÉCEMBRE 2004 / 89
- 4.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX / 90
- 4.4 RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES / 96
- 4.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES / 97

5. Renseignements de caractère général concernant Orgasynth / 100

- 5.1 CONCERNANT L'ÉMETTEUR / 100
- 5.2 CONCERNANT LE CAPITAL D'ORGASYNTH / 101

6. Honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe Orgasynth pour l'exercice 2004 / 104

7. Résolutions de l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires / 105

- 7.1 RÉOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE / 105
- 7.2 RÉOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE / 106

1. Rapport de gestion

du conseil d'administration à l'assemblée générale mixte des actionnaires du 28 octobre 2005.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale pour vous rendre compte de l'activité et des résultats de votre société et de ses filiales au cours de l'exercice 2004 et soumettre les comptes, ainsi que l'affectation du résultat, à votre approbation.

1.1 SITUATION ET ACTIVITÉ DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

— 1.1.1 Faits marquants

Renforcement du pôle chimie fine par l'acquisition d'un site agréé par la FDA.

En décembre 2004, Orgasynth a repris le site de production appartenant au groupe allemand Merck KGaA, situé à Pithiviers. La nouvelle société a été baptisée Orgapharm.

Cette opération qui s'inscrit pleinement dans la stratégie d'Orgasynth en chimie pharmaceutique :

- représente une étape décisive dans le développement du groupe puisqu'elle permet d'enrichir son outil industriel d'un site audité par la FDA. Elle apporte ainsi à Orgasynth la possibilité de fabriquer des matières actives pharmaceutiques pour le marché américain (1^{er} marché pharmaceutique mondial), notamment des molécules dont Orgasynth effectue aujourd'hui la mise au point pour le compte de grands laboratoires.

- renforce le potentiel de mise au point actuel du groupe par l'intégration d'un service de développement chimique d'une quinzaine de personnes.

D'autre part, la reprise de ce site et de ses 77 salariés s'accompagne d'un contrat de fourniture de produits pharmaceutiques et chimiques couvrant près de 50% de l'activité du site sur les premières années, ainsi que d'un contrat de développement.

Cette opération apporte enfin à Orgasynth de nouveaux débouchés commerciaux pour des clients tiers pour lesquels il s'engage à poursuivre les fabrications.

Le chiffre d'affaires annuel devrait être de 20 M€ dès 2005.

Renforcement des positions de producteurs d'huiles essentielles dans les pays de l'Est.

Dans le domaine des huiles essentielles, Orgasynth poursuit son implantation dans les pays de l'Est : il a signé en décembre 2004 un protocole pour prendre une participation, à hauteur de 51%, dans Framaroma, société implantée à Chisinau au Sud de la Moldavie, appartenant au groupe Beten. Cette prise de participation est effective depuis le 1^{er} janvier 2005.

Framaroma est au cœur de la zone historique qui autrefois produisait 80% des plantes aromatiques et huiles essentielles de l'ex Union Soviétique.

Framaroma cultive plusieurs milliers d'hectares de terre sous un climat propice à la culture des plantes aromatiques, médicinales et à parfum.

La société est née des conséquences de la chute de l'ex-URSS qui a vu la destruction des circuits de commercialisation et par suite des zones de culture des plantes aromatiques situées à l'époque principalement en Bulgarie, Roumanie, Moldavie, Ukraine, Crimée et Sud de la Russie (région de Krasnodar).

Au centre de cette vaste zone, Framaroma redéveloppe progressivement les plantations de sauge, lavande, rose, aneth, coriandre, fenouil... et rénove les unités de distillation et d'extraction permettant le traitement des récoltes.

Cette nouvelle joint-venture complète les productions d'Estaroma, joint-venture créée entre Orgasynth et Beten en 2003 et située en Ukraine, pays voisin.

1.1.2 Activité et résultats chiffrés consolidés

En K€	2004	2003	2002
Chiffre d'affaires	97 131	101 026	115 664
Valeur ajoutée	29 563	35 549	36 249
Excédent brut d'exploitation	4 123	10 174	10 172
Résultat d'exploitation	-3 421	3 042	6 041
Résultat net avant survaleurs	-3 328	1 047	1 966
Résultat net après survaleurs	-2 940	1 578	2 399
Résultat net p.d.g	-2 958	1 655	2 421
Capacité d'autofinancement	1 550	7 365	8 316
Fonds propres	24 875	27 789	27 183
Dettes long & moyen terme/fonds propres (1)	98%	80%	93%
Effectif	538	485	428

(1) Emprunts bancaires+emprunts en crédit bail

Fonds propres

Activité et résultats

Le chiffre d'affaires s'est élevé en 2004 à 97,1 M€ contre 101,0 M€ en 2003. A périmètre constant, il s'est établi à 95,4 M€.

La part des ventes à l'export se maintient représentant, comme en 2003, 47% de l'activité.

En chimie pharmaceutique (29 M€ contre 33 M€ en 2003) :

- les ventes de matières actives ont représenté 17 M€ soit un niveau équivalent à celui de 2003. Les matières actives génériques ont subi un ralentissement de la demande du marché (-12%) après avoir connu, en 2003, une forte progression. Cette hausse faisait suite à l'annonce par le Ministre de la Santé de sa volonté de promouvoir les génériques@, mesure qui s'était traduite par une revalorisation du prix de la consultation des médecins généralistes en contre-partie d'une augmentation de la prescription de génériques. Ayant anticipé pour 2004 une demande en génériques supérieure à ce qu'elle a été, les groupes pharmaceutiques et les officines ont constitué des stocks trop importants conduisant en 2004 à un phénomène de déstockage et donc à une réduction de la demande.

La baisse des ventes de génériques est cependant compensée par la commercialisation de matières actives en synthèse à façon.

- Les intermédiaires chimiques@ ont représenté un chiffre d'affaires de 12 M€ contre 16 M€ en 2003, l'activité continuant de souffrir d'une contraction de la demande.

L'activité du secteur des arômes et parfums (30 M€) est restée stable. Dans les huiles essentielles (22 M€) le développement de la filiale américaine (Adrian America Inc.) et le redémarrage de l'activité de la filiale VF Aromatique ont compensé une réduction du niveau d'activité de la filiale française Adrian Industries. Celle-ci a connu une année difficile due principalement à une pression sur les prix de la part des clients, une parité Euro/Dollar défavorable affectant la compétitivité (notamment sur les zones asiatiques et sud américaines) ainsi qu'un ralentissement de la parfumerie fine du fait de pressions réglementaires. Dans le secteur des arômes, l'activité s'est maintenue à un niveau identique à l'an passé (8 M€).

Les spécialités industrielles ont également connu un niveau d'activité voisin de celui de 2003 (33 M€ contre 35 M€ en 2003). Les colorants (26 M€) ont pâti d'un hiver tardif ainsi que d'un report d'approvisionnement des ménages en fioul consécutif au prix élevé du pétrole, ces deux phénomènes ayant eu un impact négatif sur les colorants pour carburants. Le secteur de l'agrochimie (7 M€) a par contre bénéficié d'une augmentation de la demande du principal client en formulation phytosanitaire.

L'évolution encourageante du chiffre d'affaires du troisième trimestre 2004 ne s'est pas prolongée au quatrième trimestre, ce qui n'a pas permis au groupe d'atteindre son objectif à savoir un niveau d'activité identique à celui de 2003. La baisse des ventes qui s'explique essentiellement par la morosité persistante de la conjoncture mondiale notamment en chimie pharmaceutique, les difficultés persistantes rencontrées par la filiale Orgachim et un redémarrage d'Adrian industries qui s'avère plus difficile que prévu, ont pesé sur le résultat d'exploitation qui est négatif à 3 421 K€.

La valeur ajoutée s'élève à 29 563 K€ dégageant un excédent brut d'exploitation de 4 123 K€.

Pour la première fois depuis son entrée en bourse, le groupe connaît un résultat net déficitaire à 2,940 M€.

Investissements

En 2004, les investissements se sont élevés à 3,8 M€ et ont été principalement consacrés à l'amélioration de l'outil de travail et des conditions de sécurité du personnel.

1.1.3 Situation d'endettement

Synthèse

Nature	2004	2003	2002
Emprunts bancaires	16 197	20 637	23 990
Emprunts en crédit bail	2 351	1 551	1 304
Endettement moyen et long terme	18 548	22 188	25 293
Trésorerie active	1 596	3 949	3 604
Trésorerie passive	16 321	17 128	11 068
Trésorerie totale	14 724	13 179	7 464
Endettement bancaire net global	33 272	35 367	32 757
Dettes Financières diverses	5 424	177	96
Endettement net total	38 696	35 543	32 853
Capitaux propres	24 875	27 789	27 183
Chiffre d'affaires	97 131	101 026	115 664
Résultat	<2 940>	1 578	2 399
Cash flow	3 381	7 365	316
Ratio d'endettement net sur :			
Capitaux propres	155,6%	127,9%	120,9%
Chiffre d'affaires	39,8%	35,2%	28,4%
Résultat	-	22,5	13,7
Cash flow	11,4	4,8	4,0

La part de l'endettement moyen et long terme du groupe a diminué de 3,6 M€ entre 2003 et 2004.

Covenants

A la date d'arrêtés des comptes, aucun emprunt n'a fait l'objet d'une demande de règlement anticipé malgré le non-respect des covenants.

Filiales	Capital emprunté en K€	Date	Capital restant du en K€	Respect covenants
ORGASYNTH INDUSTRIES S.A.S.	540	2 002	351	NON
SYNTHEXIM S.A.S.	1 000	2 003	700	NON
ORGACHIM S.A.S.	762	2 000	152	NON
ALL'CHEM S.A.S.	762	2 001	191	OUI
ALL'CHEM S.A.S.	300	2 002	180	OUI
STEINER S.A.S.	762	2 000	152	OUI
STEINER S.A.S.	458	2 001	197	OUI
STEINER S.A.S.	300	2 002	180	OUI
FONTAROME S.A.S	700	2 003	481	NON

1.1.4 Modifications intervenues dans la présentation des comptes

Les modifications intervenues dans la présentation des comptes annuels et dans les méthodes d'évaluation retenues², résident dans le calcul des engagements du personnel.

Les engagements du personnel ont été calculés conformément à la recommandation 03-R-01 du CNC,

par un actuaire indépendant. L'application de cette recommandation constitue un changement de méthode et un calcul a donc été fait à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

L'impact à l'ouverture qui a été constaté sur le report à nouveau est de 253 K€ net d'impôt.

(2) Dans les conditions définies à l'article L-123-17-C

1.2 COMPTES SOCIAUX

Orgasynth SA est la holding du groupe et n'exploite, en conséquence, pas directement d'activités opérationnelles ou industrielles. Elle détient directement ou indirectement l'ensemble des participations formant le groupe Orgasynth, soit 23 sociétés entrant dans le périmètre de consolidation 2004, dont la liste figure en annexe des comptes consolidés.

Au 1^{er} décembre 2004, Orgasynth SA a racheté la totalité des actifs du site de Pithiviers appartenant au groupe Merck KgA à travers la SAS Orgapharm.

Orgasynth SA entretient avec ses filiales des relations de type « Mère-Filles ».

Elle assure :

- la gestion de trésorerie centralisée du groupe par l'intermédiaire d'un GIE@ (Orgasynth Finance),
- des services communs dans le cadre de conventions d'assistance technique mises en place depuis le 1/11/1996.

- l'octroi de garanties dans le cadre de certains financements au bénéfice de ses filiales,
- la centralisation des risques de change et des risques de taux du groupe,
- la gestion de l'intégration fiscale française.

Ses ressources proviennent des dividendes versés par ses filiales et des prestations de service qui leur sont facturées.

En K€	2004	2003	2002
Produits d'exploitation	3 325	3 462	3 584
Charges d'exploitation	3 452	3 284	3 142
Résultat d'exploitation	-127	177	442
Produits financiers	4 636	5 472	4 789
Charges financières	13 457	388	3 475
Résultat financier	-8 820	5 084	1 314
Résultat courant avant impôts	-8 937	5 271	1 766
Résultat exceptionnel	1	0	0
Résultat net	-5 914	5 799	3 293

1.3 SITUATION ET ACTIVITÉ DES FILIALES

En K€	Orgasynth Industries	All'Chem	Orgachim (avec UK)	Synthexim	Steiner	Adrian Industries groupe	Fontarôme	Orgapharm
Chiffre d'affaires non consolidé	15 241	13 659	12 923	7 298	21 363	22 081	7 605	1 725
Résultat net non consolidé	-2 678	1 302	-2 623	-955	993	-1 142	-258	321
Effectif	87	58	74	40	88	62	41	77

1.3.1 Orgasynth Industries SAS

Le chiffre d'affaires de cette filiale, dédiée à la chimie pharmaceutique (93% des ventes), s'est élevé à 15 241 K€ contre 20 071 K€ en 2003. La baisse d'activité est en partie imputable aux matières actives génériques qui, après une forte progression en 2003, ont subi des déstockages de la part de nos clients (11 875 K€ contre 14 354 K€ en 2003). A cela, s'est ajoutée la faiblesse de la demande du marché en sous-traitance.

La valeur ajoutée dégagée s'élève à 3 207 K€ contre 6 124 K€ en 2003 conduisant à un excédent brut d'exploitation et un résultat d'exploitation négatifs respectivement à -741 K€ et -2 803 K€.

Le compte de résultat se solde par un déficit de 2 678 K€ contre un bénéfice de 488 K€ en 2003.

Les ventes à l'export ont représenté 6 766 K€ soit 44% du chiffre d'affaires.

L'effectif au 31 décembre 2004 s'élevait à 87 salariés dont 14 cadres, 30 techniciens et agents de maîtrise et 43 employés et ouvriers.

1.3.2 All'Chem SAS

All'Chem affiche un chiffre d'affaires en hausse de 48% à 13 658 K€ contre 9 202 K€ en 2003. Cette filiale positionnée en chimie fine a enregistré une demande soutenue de ses clients principalement

en chimie pour électronique.

La maîtrise des coûts d'exploitation notamment au niveau des charges externes qui sont passées de 78% du chiffre d'affaires en 2003 à 56% en 2004 a permis de dégager une valeur ajoutée de 5 305 K€ en hausse de 30%. Le résultat d'exploitation s'élève ainsi à 2 129 K€ soit 15,6% du chiffre d'affaires.

Ces performances conduisent à un bénéfice net de 1 302 K€ (contre 714 K€ en 2003), soit une rentabilité de 9,5% du chiffre d'affaires.

Les ventes à l'export ont représenté 4 889 K€ soit 36% du chiffre d'affaires.

L'effectif au 31 décembre 2004 s'élevait à 58 salariés dont 7 cadres, 21 techniciens et agents de maîtrise et 30 employés et ouvriers.

1.3.3 Orgachim SAS dont Orgachim UK

Suite au plan de restructuration mené en 2002 sur ce site qui s'est notamment traduit par l'arrêt des fabrications déficitaires de certains dérivés de la quinoléine, Orgachim a vu sa structure se réorganiser pour faire face à la nouvelle stratégie de consolidation des produits maintenus et aux développements de nouvelles opportunités.

Malgré les mesures mises en place pour redynamiser le site (changement de l'équipe dirigeante) et le renouvellement de la certification ISO 9001 version 2000 indispensable pour garantir la sécurité et la qualité de l'exploitation et mettre en œuvre de nouvelles fabrications à façon, la situation économique d'Orgachim a continué à se dégrader du fait :

- du renforcement de la concurrence des pays asiatiques pour les productions de chimie fine
- de l'érosion très importante des prix de marché des dérivés restants de la 8HQ
- de la baisse de la demande en sous-traitance.

Seule l'activité des produits phytosanitaires a pu se maintenir. Ainsi le chiffre d'affaires d'Orgachim s'est établi en retrait à 12 923 K€ contre 14 389 K€ en 2003. Malgré la contraction des charges l'excédent brut d'exploitation est négatif à -1 077 K€ entraînant un résultat d'exploitation à -2 321 K€. La perte de l'exercice s'établit à -2 623 K€.

Les ventes à l'export ont représenté 8 200 K€ soit 54% du chiffre d'affaires.

L'effectif au 31 décembre 2004 s'élevait à 74 salariés dont 10 cadres, 21 techniciens et agents de maîtrise et 43 employés et ouvriers.

— 1.3.4 Synthexim SAS

Comme Orgasynth Industries, Synthexim, autre filiale dédiée exclusivement à la chimie pharmaceutique, a pâti de la baisse de la demande globale en chimie pharmaceutique et a vu son chiffre d'affaires baisser à 7 298 K€ contre 11 676 K€ lors de l'exercice précédent.

La valeur ajoutée s'est établie à 2 115 K€ contre 4 472 K€ en 2003, ne permettant plus de couvrir les charges d'exploitation du site.

Synthexim a été pour la 1ère fois depuis 1998 en perte avec un déficit de 955 K€.

Les ventes à l'export ont représenté 1 393 K€ soit 19% du chiffre d'affaires.

L'effectif au 31 décembre 2004 s'élevait à 40 personnes comprenant 4 cadres, 10 techniciens et agents de maîtrise et 26 employés et ouvriers.

— 1.3.5 Steiner SAS

Spécialisée dans la fabrication de colorants pour les secteurs des carburants, du papier, du cuir et du textile, Steiner a réalisé, en 2004, un chiffre d'affaires de 21 363 K€ en retrait de 11,8% par rapport à 2003 (24 210 K€).

Cette baisse d'activité s'est produite sur l'ensemble du 2nd semestre de l'exercice du fait principalement de la hausse importante du prix du pétrole qui a poussé les clients à réduire et décaler leurs commandes de fioul domestique. Toutefois, l'augmentation de la marge brute sur production qui passe de 53,8% à 58,2% a permis d'atténuer cette baisse de chiffre d'affaires.

La valeur ajoutée qui s'élève à 7 520 K€ permet de dégager un résultat d'exploitation de 1 585 K€ et un résultat net de 993 K€, représentant encore 4,6% du chiffre d'affaires (7,5% l'année précédente).

Les ventes à l'export ont représenté 4 550 K€ soit 21% du chiffre d'affaires.

L'effectif au 31 décembre 2004 s'élevait à 88 employés et se répartissait entre 14 cadres, 16 techniciens et agents de maîtrise et 58 employés et ouvriers.

— 1.3.6 Adrian Industries groupe

Spécialisé dans la production, l'assemblage et le négoce d'huiles essentielles, le groupe Adrian Industries a représenté en 2004 un chiffre d'affaires de 22 081 K€ soit un niveau identique à 2003 (22 230 K€).

Le développement de la filiale américaine, Adrian America Inc. (3 113 K€) et le redémarrage de la filiale VF Aromatique (1 448 K€ en 2004 contre 973 K€ en 2003) ont compensé une réduction du niveau d'activité de la filiale française Adrian Industries dont le chiffre d'affaires s'est élevé à 16 634 K€ contre 18 074 K€ l'année précédente. Celle-ci a, en effet, connu une année difficile dans une conjoncture affectée par :

- une forte pression concurrentielle
- une réduction des stocks chez les clients qui ont également exercé une pression sur les prix, souhaitant voir répercuter les baisses de prix constatées sur de nombreux produits chinois
- la parité Euro/Dollar défavorable affectant la compétitivité, notamment sur les zones asiatiques et sud américaines.
- la stagnation du secteur de la détergence en Occident et un ralentissement de la parfumerie fine du fait de pressions réglementaires (allergènes)

Suite au départ du Directeur général commercial en avril 2004, la structure commerciale du groupe a été revue et une nouvelle approche a été initiée visant à promouvoir les produits dont le groupe maîtrise l'origine (produits d'Europe de l'Est via la filiale ukrainienne Eastaroma, produits de l'Océan Indien via Bambao-Tropikal, Oranges et produits rectifiés via le partenariat avec Citrosucco et produits français via notre partenariat avec la Coopérative de Simiane).

De même des outils efficaces de suivi d'administration des ventes et de prospection commerciale ont été développés sur le système informatique SAGE afin d'améliorer la gestion des flux de commande ainsi que la gestion de tarifs et de suivi des devis des échantillons.

La marge brute générée par le groupe Adrian Industries a progressé de 3,6% passant de 5 705 K€ à 5 911 M€.

Cette évolution favorable est consécutive à une série de mesures volontaires de :

- rationalisation des achats,
- baisse de prix sur des produits de synthèses améliorant les prix de revient des compositions,
- amélioration des formules pour abaisser à chaque lancement de commande les prix de revient,
- rationalisation commerciale en réduisant le nombre de petites commandes.

Des actions drastiques de limitation des dépenses (avec une baisse des charges externes de 16%) et de baisse de stocks ont permis de dégager une valeur ajoutée de 2 499 K€ contre 1 629 K€ en 2003. L'excédent brut d'exploitation demeure cependant négatif à -453 K€ (contre -1 167 K€ en 2003) et le résultat d'exploitation s'établit à -712 K€.

Le résultat net s'est traduit par un déficit de 1 142 K€ contre une perte de 1 911 K€ en 2003.

Les ventes à l'export ont représenté 16 700 K€ soit 76% du chiffre d'affaires.

L'effectif au 31 décembre 2004 s'élevait à 62 salariés dont 13 cadres, 30 techniciens et agents de maîtrise et 19 employés et ouvriers.

— 1.3.7 Fontarôme SAS

Cette filiale est spécialisée dans la composition aromatique pour les industries alimentaire, pharmaceutique et de la nutrition animale.

Elle a réalisé en 2004 un chiffre d'affaires de 7 605 K€ voisin de celui de 2003 (7 644 K€). La valeur ajoutée s'établit à 2 294 K€ contre 3 511 K€ en 2003 dégageant un excédent brut d'exploitation de 86 K€ contre 1061 K€ en 2003 et un

résultat net négatif de 258 K€ contre un bénéfice de 521 K€ en 2003.

Les ventes à l'export ont représenté 2 405 K€ soit 32% du chiffre d'affaires.

L'effectif au 31 décembre 2004 s'élevait à 41 salariés dont 11 cadres, 13 techniciens et agents de maîtrise et 16 employés et ouvriers.

1.3.8 Orgapharm SAS

Cette nouvelle filiale, située à Pithiviers, a été reprise par Orgasynth au groupe de chimie fine allemand Merck KGa et est entrée dans le groupe au 1^{er} décembre 2004. Cette opération de reprise du site de Pithiviers s'inscrit pleinement dans la stratégie d'Orgasynth en chimie fine. Elle enrichit son outil industriel d'un site audité par la FDA, l'établissement étant agréé FDA depuis 1986, et renforce son potentiel de mise au point actuel. Partenaires depuis plusieurs années, Orgasynth et Merck Santé/Merck Darmstadt, se sont mutuellement engagés à poursuivre leur collaboration commerciale.

En devenant filiale d'Orgasynth, Orgapharm assure son développement en bénéficiant de l'infrastructure du groupe et en exploitant les synergies commerciales et

industrielles avec les équipes existantes.

Les deux principaux domaines d'activité de cette filiale sont :

- Le développement de procédés nouveaux et l'optimisation des procédés existants.
- La production de principes actifs (environ 100 à 150 T/an) avec un savoir-faire particulier dans les domaines des Phénothiazines, Thiophènes, Indoles, Biphényles, Imidazoles, Benzothiazoles.

Elle pratique une chimie très variée en terme de réactions chimiques : bromation, chlorhydratation, lithiation (buli), réactions de Grignard, méthylation (diméthylsulfate), cyclisation, hydrogénation, isomérisation, cyanuration...

Elle fabrique sur catalogue ou en synthèse à façon une quarantaine de produits, intermédiaires ou principes actifs et cristaux liquides et a pour principaux clients Merck KGaA, Merck Santé, MSD, Boehringer Ingelheim, Lilly, Pfizer, AstraZeneca, Aventis, Novartis, GSK, NovoNordisk...

L'effectif au 31 décembre 2004 s'élevait à 77 salariés dont 10 cadres, 32 techniciens et agents de maîtrise et 35 employés et ouvriers.

1.4 POLITIQUE SOCIALE

1.4.1 Répartition des effectifs

Les effectifs du groupe au 31 décembre 2004 s'élèvent à 538 personnes contre 485 fin 2003.

Cette hausse découle principalement de la reprise du site d'Orgapharm (77 personnes).

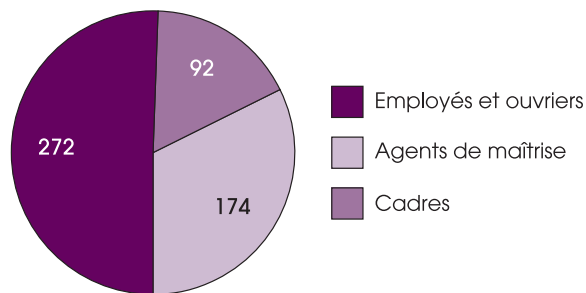
Tableau de l'effectif total du groupe au 31/12/04

Effectif total groupe au 31/12/03	485
Entrées	95
Sorties	42
Effectif total groupe au 31/12/04	538

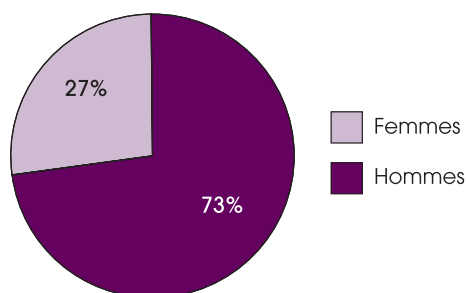
Répartition par filiale au 31/12/04

Filiale	Nombre de salariés
ORGASYNTH SA	11
ORGASYNTH INDUSTRIES	87
ALL'CHEM	58
ORGACHIM	73
ORGACHIM UK	1
SYNTHEXIM	40
ORGAPHARM	77
STEINER	88
ADRIAN INDUSTRIES	49
ADRIAN ESSENTIAL OILS LIMITED	6
ADRIAN USA	3
VF AROMATIQUE	4
FONTAROME	41
Total	538

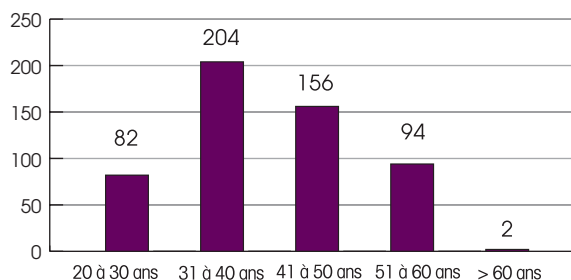
Effectifs par fonction



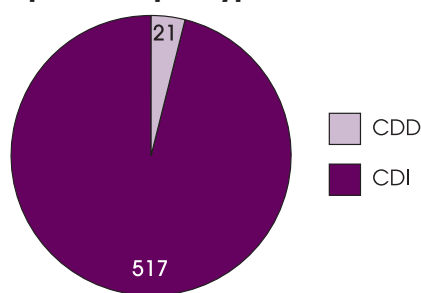
Effectifs par sexe



Pyramide des âges



Répartition par type de contrat de travail



L'emploi de personnel extérieur au groupe est majoritairement destiné aux travaux de nettoyage et d'entretien ainsi qu'au travail intérimaire et au gardiennage.

— 1.4.2 Accords

35h : les filiales du groupe ont conclu un accord sur la réduction du temps de travail ou sont sous accord loi de Robien.

— 1.4.3 Absentéisme

Le taux moyen d'absentéisme pour le groupe s'établit à 8% avec pour raisons principales la maladie, la maternité, les congés pour événements familiaux et les accidents du travail.

— 1.4.4 Charges de personnel : Rémunération, intéressement et participation

Rémunération (hors participation) :

€	2004	2003	2002
Total	22 913 579	22 908 213	23 672 816

Le salaire annuel moyen a été stabilisé en 2004.

La distribution aux salariés d'une partie des fruits de la croissance de leur entreprise constitue un axe fort de la politique sociale du groupe.

Intéressement et participation :

Les sommes attribuées aux salariés du groupe, en application des accords de participation et/ou d'intéressement en vigueur, représentent, au titre de l'exercice 2004, un montant de 276 542 €.

— 1.4.5 Formation

Le pourcentage de la masse salariale consacré à la formation s'est élevé à 2 %, à l'identique de l'exercice précédent. La formation en 2004 a principalement été orientée vers l'adaptation aux évolutions technologiques, l'acquisition de nouvelles compétences, la qualité et la sécurité.

— 1.4.6 Valeurs d'entreprise

Le groupe applique le principe d'égalité des chances face à l'emploi, et s'assure qu'aucun candidat ou salarié ne reçoit un traitement moins favorable que les autres pour des raisons de sexe, de situation matrimoniale, de race, de couleur, de nationalité, d'origine ethnique, de religion, de séropositivité éventuelle, de handicap, d'orientation sexuelle et n'est soumis à aucune restriction arbitraire relative à l'âge, et que nul n'est désavantagé par des conditions ou des exigences dont la justification n'est pas démontrable.

Le groupe emploie des personnes handicapées directement ou par l'intermédiaire d'associations ou de CAT. Les salariés devenus handicapés bénéficient de toute l'assistance nécessaire pour conserver leur poste, ou être formés pour occuper d'autres postes plus appropriés quand cela est possible.

En matière d'œuvres sociales, les actions mises en œuvre ont été des actions de proximité, au profit du tissu local dans le domaine social ou culturel.

1.5 RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

La recherche et développement joue un rôle primordial pour le développement du groupe.

Ses axes de développement sont bien sûr différents selon ses domaines d'activité.

En chimie fine, les compétences d'Orgasynth résident dans son aptitude à mettre au point des synthèses de molécules complexes en vue d'une production industrielle alliant

qualité, fiabilité et compétitivité.

L'activité de recherche d'Orgasynth se focalise sur le développement de familles de produits intermédiaires et le développement de nouveaux génériques@, la mise en œuvre de nouvelles techniques de synthèse et la synthèse à façon@ destinée principalement à la pharmacie.

Le développement de grandes familles d'intermédiaires à partir des produits historiques des différents sites permet au groupe d'étoffer sa gamme en créant une arborescence intéressante et d'évoluer vers des produits sophistiqués à plus forte valeur ajoutée lui apportant un nouveau savoir faire. A côté des familles de produits, la recherche et développement d'Orgasynth participe également à l'acquisition de nouveaux domaines d'expertise attractifs au travers des opportunités que sont les projets en développement.

En 2004, l'activité recherche et développement du groupe s'est axée autour d'une trentaine de projets dont les deux tiers destinés à l'industrie pharmaceutique. Orgasynth a ainsi étudié cinq nouveaux génériques@ et plus d'une quinzaine de projets de développement pharmaceutique. Il convient également de mentionner une demi-douzaine de projets de haute priorité présentant un potentiel de chiffre d'affaire supérieur à 1000 K€ chacun.

D'autres projets ont concerné le domaine des cristaux liquides et des intermédiaires de synthèse pour l'industrie chimique.

Une dizaine de produits a donné lieu à un développement et une production pilote et une petite dizaine a fait l'objet d'une production industrielle. Une demi douzaine de ces projets devrait générer un nouveau chiffre d'affaire en 2005.

Dans le **secteur des colorants**, la recherche et développement a pour axes principaux ;

- d'apporter une assistance technique personnalisée aux clients
- de rechercher en permanence le meilleur rapport qualité-prix pour nos clients par l'optimisation des concentrations de colorants,
- d'anticiper et de suivre les modifications de législation : changements d'adjuvants, substitution de colorants suspectés de toxicité par des colorants présentant un meilleur profil...
- de s'adapter à l'évolution des modes ce qui conduit par exemple, 2 fois par an au minimum, à recomposer les cartes d'échantillons remises à la clientèle dans les domaines des cuirs et textiles.

Dans le secteur des **huiles essentielles**, les efforts ont été principalement concentrés sur la mise au point de qualités spécifiques permettant de satisfaire les demandes toujours plus pointues des clients en matière de maîtrise des paramètres analytiques, de la couleur et de naturalité.

La réflexion initiée en 2003 pour prendre en compte les nouvelles contraintes législatives relatives aux allergènes@ a conduit à la mise au point d'une gamme de produits naturels à faible teneur en allergènes composée :

- d'huiles essentielles naturellement pauvres en allergènes ayant fait l'objet de démarches de sélection chez nos fournisseurs ou dans nos unités de production
 - de spécialités naturelles développées pour satisfaire aux contraintes combinées de l'appauvrissement en allergènes et de la dénaturation olfactive des produits.
- D'autre part, les efforts de recherche en matières analytiques, colorimétriques et réglementaires ont permis de développer une gamme de spécialités telles que Gurjum rectifié, Perou rectifié, Citrus concentrés, Bouleau rectifié...).

Dans le secteur des **arômes**, les axes de recherche concernent principalement :

- des précurseurs d'arômes viande issus de réactions de Maillard@ qui donnent de la puissance, de la stabilité et de la rondeur aux notes viandeuses ;
 - des arômes à libération contrôlée encapsulés selon un procédé exclusif breveté et qui résistent aux conditions extrêmes de température (UHT@, congélation...), de process (cutte-rage@, broyage, etc.) et de stockage. L'objectif de cet axe de recherche est de créer une gamme complète et multifonctionnelle d'arôme extrudés@ dans le domaine des applications sucrées et salées.
- Fontarôme travaille également sur un nouvel axe de recherche concernant la mise au point de building blocks@ issus d'un procédé de cuisinage. Le développement de ces matières premières captives permettra à terme de limiter l'incorporation d'exhausteurs de goût dans les compositions aromatiques salées.

1.6 POLITIQUE QUALITÉ, SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT

Orgasynth intègre la santé, la sécurité et le respect de l'environnement dans ses priorités. Le groupe porte un regard critique sur ces concepts afin d'évaluer les risques potentiels des produits, des méthodes de production et les nuisances pour l'environnement.

Cet engagement volontaire de progrès pour un développement durable s'exprime concrètement au travers de la mise en œuvre des règles de conduite établies dans le cadre des Engagements de Progrès signés par l'ensemble des filiales du groupe.

Durant l'année 2004, un quart des investissements du groupe a été consacré à ces domaines visant comme objectifs principaux à :

- Assurer au maximum la protection de l'Homme et de la nature
- Poursuivre l'amélioration de la qualité
- Limiter les nuisances sonores et olfactives

Protection de l'Homme et de l'environnement

Préoccupation centrale du groupe, la Sécurité de ses employés et des installations est suivie par des indicateurs de performance. Tous les sites de production appliquent des programmes de sécurité.

Ceux-ci passent notamment :

- par l'emploi d'équipements particuliers (machines antidéflagrantes, sols au revêtement particulier, équipements de protection individuelle...)
- en matière de risques incendies dans certains ateliers par :
 - la présence de rideaux d'eau sur le périmètre des sites prévue pour limiter la propagation
 - l'installation de production de systèmes d'extinction incendie par noyage de mousse ainsi que d'un second système d'extinction par mousse pour les cuvettes de rétention des cuves de solvants inflammables.
- Par la présence de stockages spéciaux dédiés aux produits inflammables.

La politique de sécurité fondée sur la prévention passe aussi par une implication très active du personnel. Ainsi, 70% du personnel de production a suivi une formation sécurité très poussée et de nombreux exercices sont régulièrement réalisés sur chacun des sites.

Chez Fontarôme en 2004, l'ensemble du personnel a ainsi été formé aux techniques d'attaques de feu soit comme

équipier de première intervention (70% de l'effectif) soit comme équipier seconde intervention (30 % de l'effectif). Quatre secouristes du travail ont également été formés.

Chez Orgachim, une collaboration s'est établie entre le personnel du site et les sapeurs pompiers de Rouen qui se concrétise d'une part par des exercices communs et d'autre part par l'accueil sur le site des officiers et des équipes d'intervention en formation dans le cadre de leur familiarisation avec les sites chimiques.

Concernant la prévention de la légionellose, tous les sites du groupe qui utilisent des tours de réfrigération ont mis en place des procédures de contrôle et de détection périodique de la bactérie avec l'aide d'entreprises extérieures spécialisées. La politique sécurité passe également par des actions de communication vis à vis du grand public afin de jouer la carte de la transparence en exposant les actions entreprises et de dédramatiser les inquiétudes que véhicule pour certains l'image de la chimie. Ainsi à Synthexim, un reportage de la série « Face aux risques » dont le sujet de l'épisode était « les risques industriels » a été réalisé pendant une inspection de la DRIRE. Ce reportage a été diffusé sur France 5 en février 2005.

Concernant la protection de l'environnement, étant donné le caractère de l'activité, tous les sites du groupe sont très régulièrement inspectés par les autorités compétentes (DRIRE@...). A la date du 31 décembre 2004, les investigations demandées par ces autorités dans le cadre de leur activité de contrôle, n'ont mis en évidence aucun problème significatif.

Aucun liquide ni déchet ne sort des sites sans avoir été analysé puis traité. Les traitements sont réalisés en station d'épuration comme à Orgasynth Industries, Orgapharm, Synthexim et Orgachim et/ou par des sous-traitants agréés pour la destruction des déchets.

Amélioration de la qualité

Le groupe a poursuivi en 2004 la mise en conformité aux normes pharmaceutiques cGMP@ de ses 2 sites Orgasynth Industries et Synthexim, dans le but de développer ses ventes d'intermédiaires en particulier en Amérique du Nord. En décembre 2004, il a procédé au rachat du site de Merck KgA à Pithiviers pour accéder aux plus hauts standards de qualité pharmaceutique, les normes FDA.

D'autre part, Fontarôme a obtenu le renouvellement de sa Certification ISO 9001 (V2000) en Février 2004 et a poursuivi l'élaboration de la démarche HACCP selon les normes du Codex alimentarius, IFS (International Food Standard) en vue d'une certification ISO 22000 en 2005 ou 2006.

Limitation des nuisances sonores et olfactives

La poursuite de la prise en compte des nuisances sonores et le traitement des odeurs par passage dans des tours d'adsorption ont permis de réduire encore les nuisances des ateliers envers les riverains des sites industriels du groupe. Ainsi des mesures de niveau sonore sont régulièrement réalisées en limites de sites et permettent un suivi précis et régulier de l'évolution dans le temps de l'impact sur le voisinage.

1.7 INFORMATIONS SUR LES FACTEURS DE RISQUES

— 1.7.1 Risques de marché

Les filiales jouissent d'une forte autonomie pour la gestion de leur trésorerie d'exploitation (recouvrement, paiement des fournisseurs, etc).

En revanche, la gestion des risques de marché relatifs à la variation des taux d'intérêt, à la fluctuation des taux de change ainsi que le financement externe sont centralisés et obéissent aux règles définies par la Direction Financière.

L'équipe centrale exerce une activité opérationnelle de centralisation des besoins de financement, des demandes de couverture des risques de change et est ainsi la contrepartie unique pour ce type d'opérations des trésoreries décentralisées. Elle consolide les diverses positions et se retourne vers les marchés pour financer et couvrir les besoins du groupe.

Risques liés à la fluctuation des taux de change

La sensibilité du chiffre d'affaires du groupe au risque de change résulte notamment des ventes facturées en dollars. Les ventes en dollars ont représenté, en 2004, 4,6% du chiffre d'affaires total contre 9,4% du chiffre d'affaires pour les achats dans cette même devise. De ce fait, une variation de 1% du taux de change de l'euro contre dollar n'avait qu'une incidence de 47 K€ sur notre compte de résultat.

Risques de taux

Le résultat net du groupe peut être influencé par l'évolution des taux d'intérêt dans la mesure où ces derniers ont un impact direct sur le coût de l'endettement.

Au 31 décembre 2004, l'endettement long et moyen terme du groupe était de 23 972 K€ dont 10 077 K€ d'endettement à taux variable.

Ainsi une variation des taux d'intérêt de 1% modifie les charges financières du groupe de 101 K€.

— 1.7.2 Risques pays

Compte tenu de :

- la répartition géographique de ses ventes (à 83% réalisées au sein de la CEE dont 53% en France),
- l'implantation de ses principales filiales étrangères (Grande Bretagne et USA),
- la non-consolidation actuelle de ses filiales comorienne et ukrainienne,

le groupe estime que ses activités ne sont pas exposées à l'instabilité politique ou économique de pays à risques.

— 1.7.3 Risques industriels et environnementaux

Responsabilité liée aux produits

Le groupe Orgasynth est exposé au risque d'actions en garantie ou en responsabilité de la part de clients, ainsi qu'au risque d'actions en responsabilité en cas de défaut des produits provoquant des dommages.

Pour se prémunir contre ces risques, le groupe Orgasynth a souscrit une assurance garantissant les conséquences financières de ces réclamations.

Aucune réclamation significative de ce type n'a été faite au groupe jusqu'à présent.

Responsabilité environnementale

Tous les sites du groupe Orgasynth sont soumis à des Autorisations d'Exploiter par Arrêté de Classement et donc sont conformes aux réglementations environnementales en vigueur.

En particulier, sont respectées les différentes normes sur les émissions dans l'air, l'utilisation de substances dangereuses et l'élimination des déchets.

De plus, le groupe a souscrit pour la plupart de ses filiales des assurances de type « Assurpol » couvrant les conséquences financières des dommages environnementaux non historiques.

— 1.7.4 Risques juridiques

Propriété intellectuelle

Le groupe dispose d'un brevet déposé en France et à l'international en 2001. Ce dernier est protégé pendant 20 ans à compter de sa date de dépôt. La société considère que compte tenu de l'échéance lointaine de cette date et de l'évolution technique, la fin de la durée de protection ne constituera pas un risque.

Marques

Le groupe a effectué le dépôt de 8 marques en France et à l'international dont la gestion est confiée à un cabinet spécialisé afin de procéder régulièrement au renouvellement de ces dépôts.

Litiges

A la connaissance de la société, il n'existe aucun fait exceptionnel, litige ou arbitrage susceptible d'avoir eu ou ayant eu dans un passé récent une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la Société et du groupe.

— 1.7.5 Assurances et couverture de risques

Le groupe Orgasynth est assuré auprès de compagnies d'Assurance de 1^{er} rang pour l'ensemble des risques majeurs qui pourraient affecter significativement son activité, ses résultats ou son patrimoine.

Les couvertures et les montants de garanties sont conformes à la pratique du secteur.

Les risques couverts sont les suivants :

- Dommages aux biens
- Pertes d'exploitation
- Dommages causés aux tiers ou lors de l'exploitation
- Responsabilité civile liée aux produits
- Responsabilité civile des dirigeants
- Risques environnementaux (« Assurpol »)
- Transports des marchandises
- Exercice de leur métier par les collaborateurs (auto-mission, assurance déplacements...)

Les limites de garantie pour les principales assurances sont les suivantes :

Risques	A concurrence des capitaux assurés
Dommages aux biens / Pertes d'exploitation	
Responsabilité civile d'exploitation (par an)	7 620 000 €
Responsabilité civile après livraison (par an)	3 810 000 €

sachant que les dommages aux biens sont assurés sur une base d'indemnisation en valeur à neuf et les pertes d'exploitation sur la base maximale de la perte de marge sur une année.

1.8 PRÉPARATION AU PASSAGE AUX NORMES IFRS

En application du règlement (CE) n° 1725/2003 du Conseil publié au Journal Officiel des Communautés Européennes le 13 octobre 2003, les sociétés cotées sur un marché réglementé de l'un des Etats Membres devront présenter, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005, leurs comptes consolidés en utilisant le référentiel émis par l'international Accounting Standard Board (IASB).

Les domaines susceptibles d'être les plus impactés par la mise en place des normes IFRS dans le groupe devraient être les suivants :

- La présentation des états financiers
- Le niveau de détail des informations annexes, notamment en matière d'information sectorielle
- La comptabilisation et l'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles
- La dépréciation d'actifs (asset impairment) avec principalement la définition d'Unités Génératrices de Trésorerie, l'identification des actifs ayant perdu de leur valeur et la réalisation de tests de dépréciation
- Les contrats de location qui seront à revoir selon les critères fixés par l'IAS 17

L'objectif assigné à ce projet était initialement de mettre en place les conditions permettant l'application du référentiel IFRS courant 2004, tout en respectant les obligations légales de publication en normes françaises jusqu'à la fin de l'exercice 2004 avec des travaux se déroulant en trois phases :

- la première étape, consacrée au diagnostic devait porter sur l'identification des impacts puis le choix des options et intégrer une cartographie des implications organisationnelles et informatiques ; cette première a été menée à son terme
- la seconde étape correspondait à la refonte des procédures et l'adaptation des systèmes informatiques source et du système de reporting ; cette seconde phase a été partiellement conduite au niveau des procédures (refonte dans 3 filiales) et l'adaptation informatique est en cours à la date d'aujourd'hui.
- enfin, après test et certification, le déploiement devait marquer l'achèvement du projet avant la fin décembre 2004.

Pour des raisons de surcroît d'activité lié notamment à :

- l'opération de reprise du site d'Orgapharm qui s'est étalée sur plusieurs mois
- au rachat de Floressence qui s'est concrétisé quelques semaines plus tard (janvier 2005) après des négociations au second semestre
- la recherche de financements pour mener à bien ces deux opérations

il n'a pas été possible au groupe de suivre le calendrier des différentes étapes qu'il s'était fixé.

Le groupe a nommé un consultant externe afin d'épauler le Service Comptable Central dans la conduite des étapes restant à mener (cf Rapport du Président sur le contrôle interne).

1.9 AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'EXERCICE

Il est proposé à l'Assemblée Générale d'affecter en totalité la perte s'élevant à 5 913 575 €, au compte de report à nouveau, lequel se trouvera ainsi porté à 4 986 425 €.

Nous vous rappelons que le montant des dividendes s'est élevé à :

- 872 953,28 € pour l'exercice 2000,
- 873 487,08 € pour les exercices 2001 et 2002
- absence de dividendes pour l'exercice 2003.

Le montant du dividende revenant aux actions détenues dans le cadre de l'autocontrôle a été affecté au compte report à nouveau.

Le montant du dividende revenant aux actionnaires a été, au cours de ces trois exercices, versé en numéraire.

Les dividendes nets distribués, les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) et les revenus globaux correspondants ont été les suivants :

	2000	2001	2002	2003
Nombre d'actions	2.426.353	2.426.353	2.426.353	2.426.353
Dividende net	0,36 €	0,36 €	0,36 €	0 €
Avoir fiscal	0,18 €	0,18 €	0,18 €	0 €
Revenu global par action	0,54 €	0,54 €	0,54 €	0 €

1.10 MONTANT GLOBAL DES CHARGES NON FISCALEMENT DÉDUCTIBLES

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice 2004, il n'y a pas eu de dépenses non déductibles visées à l'article 39-4 du même code.

1.11 ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE 31/12/2004

— Le 17 janvier 2005, Orgasynt a annoncé son renforcement sur le marché des arômes et parfums avec l'acquisition de Floressence et le processus de cession de sa division Colorants

Renforcement du pôle arômes & parfums : acquisition de Floressence

Orgasynt a repris en janvier dernier la société Floressence (Saint Cézaire, Alpes Maritimes). Cette société familiale, qui emploie 65 personnes, est spécialisée dans la création et la fabrication de compositions parfumées destinées principalement à l'hygiène beauté, la parfumerie fine et la parfumerie industrielle. Sa clientèle compte des groupes internationaux de premier plan tels que Yves Saint Laurent, L'Oréal, Biotherm, Thalgo, Sterling... Floressence bénéficie d'une forte présence internationale à travers ses 4 filiales et son réseau de distribution (60% de son chiffre d'affaires). Cette implantation mondiale lui confère une vision internationale des marchés et des modes de consommation.

La reprise de Floressence s'inscrit dans la stratégie d'intégration verticale d'Orgasynt sur le marché de la parfumerie/cosmétique. Floressence s'appuiera sur les structures de production et de collecte de matières premières aromatiques (Ukraine, Moldavie, Comores) du groupe, pour développer sa recherche créative et enrichir l'offre Orgasynt destinée à la clientèle des marchés arômes et parfums.

L'opération représente un chiffre d'affaires annuel supplémentaire estimé à 15 M€ pour 2005 et est relative dès la première année.

Désengagement du marché des colorants

Orgasynth a décidé de céder sa division colorants et avait confié à cet effet un mandat de vente à une banque d'affaires. L'opération concernait la société Steiner, acquise en 1998, et la gamme des colorants pour Gas Oil Markers, rachetée en 2001 à Rohm & Haas. La division emploie 90 personnes et exploite un site de production basé à Saint Marcel (Eure). Malgré son objectif de concrétiser cette cession au 1^{er} semestre 2005, Orgasynth n'a pas obtenu d'offres satisfaisantes correspondant aux performances de la division et a décidé en juin 2005 de repousser la vente.

■ Le 3 février 2005, lors de la publication du chiffre d'affaires du dernier trimestre 2004 et du chiffre d'affaires annuel provisoire, Orgasynth a annoncé que son résultat annuel pour cet exercice serait déficitaire.

■ Le 9 mai 2005, la Direction Générale du groupe a initié un nouveau plan de restructuration de sa filiale Orgachim. Après plusieurs années de pertes ayant débouché sur une première restructuration en 2002, le redressement d'Orgachim n'a pas pu être amorcé. Face à la constante dégradation de ses marchés et des marges de ses produits, notamment en chimie à façon, seule une restructuration importante du site permettra de maintenir une activité minimale mais équilibrée en sauvegardant une partie de ses emplois. Cette restructuration prévoit l'arrêt de la majeure partie des ateliers et le maintien d'une activité de formulation phytosanitaire (signature d'un contrat pluriannuel sur des volumes de fabrications avec le principal client). Le plan de licenciement prévoit la suppression de près d'une trentaine de postes.

■ Le 11 mai 2005, le groupe Orgasynth a publié son chiffre d'affaires consolidé du 1^{er} trimestre 2005.

Celui-ci s'élève à 32 443 K€, en hausse de 16% par rapport au 1^{er} trimestre 2004 (27 936 K€). A périmètre constant (hors intégration d'Orgapharm et Floressence), l'activité s'établit à 24,6 M€, indiquant une reprise par rapport au dernier trimestre 2004 (21,2 M€), malgré une conjoncture qui demeure difficile.

■ Le 12 mai 2005, Synthexim, filiale calaisienne du groupe, a été mise en procédure simplifiée de redressement judiciaire avec une période d'observation jusqu'au 28 juillet 2005.

La contraction de la demande en intermédiaires pharmaceutiques a été particulièrement sensible chez sa filiale calaisienne Synthexim (7,5% du chiffre d'affaires du groupe en 2004) qui a du également faire face à l'obligation faite par la législation environnementale de réaliser un investissement important s'élevant à plus de 2 M€ dans une station d'épuration. Ces deux phénomènes ont amené une forte tension sur la trésorerie.

La volonté de la Direction d'Orgasynth est de maintenir l'activité de sa filiale dont les perspectives pour 2005 indiquent un redressement des ventes et de proposer un plan de remboursement des dettes sur une courte durée.

■ En juillet 2005, le groupe a entamé des négociations avec ses partenaires bancaires relatives :

- à la conversion en un prêt amortissable du crédit relais mis en place le 14 janvier dernier dans le cadre de l'acquisition de la société Floressence et ses filiales. Ce crédit relais devait être remboursé au moyen du produit de la cession de la division colorants. Les offres recueillies n'ayant pas donné satisfaction, cette cession a été différée rendant la conversion du crédit relais nécessaire,
- au refinancement bancaire du crédit vendeur consenti par le vendeur dans le cadre de la cession à la filiale Orgapharm de l'activité exploitée sur le site de Pithiviers.

1.12 INFORMATIONS DIVERSES

1.12.1 Opérations effectuées par Orgasynth sur ses propres actions

Au terme de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24/04/2001 qui lui avait été attribuée jusqu'au 24/05/2002, la société ORGASYNTH détenait en autocontrôle au 31/01/2003, 242 635 actions soit exactement 10 % du capital de la société.

Ces actions ont été acquises dans le cadre de la régularisation des cours.

De mai 2002 à juin 2003, la Société n'a pas fait voter ni mis en œuvre de nouveau programme de rachat d'actions propres. L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10/06/2003, dans ses 5^{ème} et 6^{ème} résolutions, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un nouveau programme pour une durée dix huit mois à compter de cette autorisation en maintenant les objectifs initialement fixés à ce programme de rachat, à savoir par ordre de priorité :

- achats et ventes en fonction des situations de marché
- utilisation pour la régularisation des cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché
- remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe
- mise en œuvre de programmes d'achat et/ou d'options d'achat d'actions par les salariés
- annulation d'actions pour optimiser le résultat par action.

A cet effet, la société a établi une note d'information, qui a reçu le visa AMF n° 04-0039 du 22 janvier 2004. Le 19 avril 2005, la Société a vendu 50 000 actions au prix de 10,76 € dans le cadre de ce programme.

1.12.2 Informations boursières

Les cours extrêmes de cotation lors de l'exercice 2004 se sont établis à :

- 14,86 € pour le cours le plus haut en clôture (04/02/2004)
- 7,61 € pour le cours le plus bas en clôture (03/11/2004).

Au 31 décembre 2004, le cours s'établissait à 9,58 €.

Le volume total d'actions échangées au cours de l'année a été de 148 765 titres.

1.12.3 Information sur l'actionariat

La répartition de l'actionariat nominatif détenant au moins 5% du capital au 31/12/03 ou au 31/12/04 était la suivante : Il n'y a pas de participation des salariés au capital social au dernier jour de l'exercice. Il n'existe pas de plan d'épargne entreprise.

Actionnaires	Pourcentage d'actions détenu au	
	31/12/04	31/12/03
SC YRIEL	45,42%	45,42%
E. ALVES	19,77%	19,77%

1.13 PERSPECTIVES

En janvier 2005, les prévisions sectorielles³ établies par les économistes du Crédit Lyonnais pour l'exercice en cours indiquent le marché pharmaceutique en tête des meilleures croissances sectorielles (+5,8% en valeur). Toujours dynamique, sa croissance subit tout de même la montée en puissance des génériques et doit également faire face à l'impact des mesures du plan médicamenteux. Parmi les secteurs privilégiés figurent également la chimie organique (+3,6% en volume) et le secteur de la parfumerie-cosmétique (+3,6% en valeur).

L'UIC (Union des Industries Chimiques) souligne que les perspectives 2005 restent favorables et table sur une croissance française de 3,9% en volume et de 3,2% pour la chimie hors pharmacie par rapport à 2004⁴.

(3) La Tribune du 6/01/2005 (4) Le Bulletin économique de l'UIC de mars 2005

Au niveau européen, l'industrie chimique devrait enregistrer une nouvelle augmentation de sa production (+2,6% pour la chimie hors pharmacie et +3% pour l'ensemble de la chimie). Cependant, deux facteurs de risque demeurent : la faiblesse du dollar vis-à-vis de l'euro, qui réduit le soutien de son principal moteur de croissance qu'est le commerce extérieur hors Union Européenne et le risque d'un prix du pétrole élevé qui pourrait toutefois se modérer dans un contexte international de moindres tensions sur les capacités de raffinage.

L'exercice 2005 sera une année charnière pour le groupe Orgasynth dont le profil des activités a considérablement évolué en 2004. Son challenge consistera :

- d'une part à recouvrer une rentabilité globale d'exploitation en éradiquant les foyers de perte
- d'autre part à intégrer les nouvelles filiales dans chaque activité en tirant le meilleur parti des synergies potentielles. Après les résultats négatifs enregistrés au niveau du groupe en 2004, le groupe a pris les décisions suivantes :
- restructurer sa filiale Orgachim chroniquement déficitaire : le nouveau plan de restructuration qui se traduira par le licenciement d'une vingtaine d'employés consiste en l'arrêt de la quasi-totalité des synthèses chimiques pour ne conserver que l'activité de formulation pour laquelle elle a signé un contrat pluriannuel.
- Réorganiser sa division Arômes et Parfums dont la rentabilité pâtit du redressement difficile d'Adrian Industries : l'amélioration des performances de cette filiale étant liée à l'abaissement drastique de ses frais de structure, le transfert de l'activité huiles essentielles sur des filiales de la division et la mise en oeuvre des synergies entre les différentes entités permettront d'améliorer les résultats de la division dans sa globalité.
- Abandonner, suite à l'entrée dans le groupe du site d'Orgapharm audité par la FDA, la démarche de certification FDA entamée chez Orgasynth Industries et alléger la structure en personnel correspondante (5 salariés).

Compte tenu de la courte visibilité du carnet de commandes et de l'incertitude qui pèse toujours sur la conjoncture économique, le groupe se montre prudent et prévoit un chiffre d'affaires d'environ 120 M€.

1.14 DÉCISIONS À SOUMETTRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE

— 1.14.1 Résolutions relevant de la compétence ordinaire de l'Assemblée

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de l'exercice 2004 faisant apparaître une perte de 5 913 575 € ainsi que ses modalités d'affectation et de donner quitus à votre Conseil d'Administration de sa gestion pour l'exercice.

Nous sollicitons votre approbation des conventions visées par les articles 225-38 à 225-42 du Code de Commerce énoncées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes, qui vous sera lu dans quelques instants.

Nous vous demandons d'autoriser le président directeur général, avec faculté pour celui-ci de délégation, à donner la caution, l'aval ou la garantie de la société jusqu'à un plafond d'engagement d'un montant de 5 M€, ceci pour une durée maximale d'une année à compter du jour de l'Assemblée, quelle que soit la durée des engagements cautionnés, avalisés ou garantis.

Nous vous demandons également d'accepter le renouvellement du mandat de la société Mission Audit qui sera désormais représentée par Monsieur Olivier Trollux et celui de Monsieur Serge Durif.

Enfin, nous sollicitons votre accord pour renouveler le programme de rachat d'actions.

— 1.14.2 Résolutions relevant de la compétence extraordinaire de l'Assemblée

Il est proposé à l'Assemblée de donner au Conseil l'autorisation, de pouvoir organiser, pendant une durée de vingt six mois, l'ouverture du capital aux salariés dans la limite d'un montant nominal de 145 581 €, représentant 3 % du capital actuel, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par voie d'émission d'actions ordinaires de la société et déterminer les conditions et modalités de mise en oeuvre de la ou des augmentations de capital qui seront décidées.

Il est également demandé à l'assemblée générale d'autoriser le conseil d'administration, pour une durée de vingt quatre mois à compter de la date de la présente assemblée, à annuler, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de programmes d'achat de ses propres actions, dans la limite maximale de dix pour cent du capital social existant à la date de l'opération, à réduire le capital à due concurrence et à procéder à la modification corrélative des statuts.

1.15 RÉMUNÉRATIONS ALLOUÉES AUX ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

— 1.15.1 Organe d'administration

La société n'a pas procédé en 2004 à la distribution de jetons de présence.

— 1.15.2 Organe de direction

Le total des rémunérations brutes versées aux membres de la direction générale s'est élevé en 2004 à 410 085 € dont 12 909 € d'avantages en nature et se répartit comme suit :

Les rémunérations brutes se décomposent en une partie fixe et une partie variable.

Dirigeant	Fonction	Rémunération brute hors avantage en nature	Avantages en nature
E. ALVES	Président Directeur Général	198 992 €	6 499 €
C. ABDELLI	Directeur Général Délégué en charge de la communication et du juridique	79 274 €	3 717 €
P. BEAUGRAND	Directeur Général Délégué et Directeur Industriel	118 910 €	2 693 €

La partie variable dépend des performances consolidées du groupe et des performances individuelles des dirigeants. Elle est calculée sur les résultats de l'année précédente. Il n'y a pas eu de partie variable en 2004, aucune prime sur les résultats n'ayant été versée aux dirigeants.

En ce qui concerne le régime de retraite complémentaire, il est identique à celui des cadres d'Orgasynth SA et les dirigeants n'ont pas de régime supplémentaire spécial. Les dirigeants ne bénéficient ni de prêt ni de garanties accordées ou constituées en leur faveur.

1.15.3 Informations sur les stocks options

M. Emmanuel Alves et Mme Carole Abdelli ne bénéficient pas de stocks options.

Dans le cadre du 1^{er} plan de stocks options mis en place par la société sur décision de l'Assemblée Générale du 10 décembre 1997, il a été consenti à M. P. Beaugrand, 9700 options. Ce dernier n'a levé aucune option à ce jour.

Plan n°1 Date de l'Assemblée : 10/12/97	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°4
Date du Conseil d'administration	05/06/98	27/05/99	26/05/00	03/05/01
Nombre d'options consenties à M. Beaugrand	1 000	1 700	2 000	5 000
Point de départ d'exercice des options	06/06/02	28/05/03	27/05/04	04/05/05
Date d'expiration	05/06/03	27/05/04	26/05/05	03/05/06
Prix de souscription (€)	16,25	16,06	9,35	10,94
Nombre d'actions souscrites par M. Beaugrand au 13/05/2005	0	0	0	0

1.16 DÉLÉGATIONS ACCORDÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale Extraordinaire au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital.

Date de l'Age	Résolution	Contenu	Utilisation
11 juin 2004	6ème résolution - autorisation donnée au Conseil, pour une durée de 26 mois, de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès au capital	autorisation de procéder à l'émission de valeurs mobilières donnant accès à une quotité du capital, le montant nominal des augmentations ne pouvant excéder 20 M€	Non utilisée
11 juin 2004	7ème résolution - autorisation donnée au Conseil, pour une durée de 26 mois, d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de bénéfices, de primes d'émission ou d'apport	Autorisation d'augmenter en une ou plusieurs fois, le capital social dans un montant limité d'un montant nominal maximum de 4 857 706 €	Non utilisée

1.17 RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

Nature des indications	Exercice 2000	Exercice 2001	Exercice 2002	Exercice 2003	Exercice 2004
I CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	4 852 706	4 852 706	4 852 706	4 852 706	4 852 706
Nombre des actions ordinaires existantes	2 426 353	2 426 353	2 426 353	2 426 353	2 426 353
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- Par conversion d'obligation					
- Par exercice de droits de souscription					
II OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	2 443 186	2 448 562	3 409 743	3 410 224	3 097 849
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 582 346	1 109 087	4 449 351	4 621 776	4 246 547
Impôts sur les bénéfices	<1 823 288>	<1 675 438>	<1 527 808>	<528 190>	<3 022 586>
Participation des salariés dues au titre de l'exercice					
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6 097 032	3 306 409	3 293 414	5 798 972	<5 913 575>
Résultat distribué	872 953	872 953	873 487	-	-
III RÉSULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	2,64	1,15	2,46	2,12	3,00
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	2,51	1,36	1,36	2,39	< 2,44>
Dividendes attribués à chaque action	0,36	0,36	0,36	-	-
IV PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	8	8	10	13	11
Montant de la masse salariale de l'exercice	889 424	847 390	875 636	873 215	1 072 285
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, Oeuvres sociales, etc...)	334 158	311 950	332 923	354 790	437 717

2. Rapport du Président du Conseil d'Administration sur le fonctionnement du conseil et sur les procédures de contrôle interne

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration doit rendre compte dans un rapport joint au rapport de gestion du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société.

2.1 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RELATIF AUX CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET AUX ÉVENTUELLES LIMITATIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Composition du Conseil d'Administration

Les statuts disposent que le Conseil d'Administration comprend entre 3 et 12 membres dont la durée des fonctions est de 6 années. A ce jour, le Conseil est composé de 3 membres.

Des indications détaillées sur la composition du Conseil d'Administration figurent en annexe au présent rapport.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est obligatoirement une personne physique et il détermine sa rémunération. Le président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur et la limite d'âge pour l'exercice de ses fonctions est fixée à soixante quinze ans. Il peut être révoqué par le Conseil à tout moment.

Le conseil est convoqué par tous moyens et même verbalement, par le président qui arrête l'ordre du jour. Il se réunit au siège social ou en tout autre endroit de la même ville sous la présidence de son président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le conseil pour le présider. Il peut se réunir en tout autre ville avec l'accord de la moitié au moins des administrateurs.

Le conseil délibère et prend ses décisions dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires. En cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Pouvoirs du conseil d'administration

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur doit recevoir les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut obtenir auprès de la direction générale tous les documents qu'il estime utiles.

Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Les séances du Conseil sont présidées par le Président.

Sur les 8 séances du Conseil tenues au cours de l'exercice, le Conseil a toujours été présidé par le Président.

Information des administrateurs

Le Président a fourni aux administrateurs, dans un délai suffisant, l'information leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Au cours de l'exercice, le Directeur Financier Groupe a assisté à l'ensemble des séances du Conseil et a été entendu par le Conseil à l'occasion des discussions portant sur les comptes sociaux et consolidés d'Orgasynth.

Fréquence des réunions du Conseil et taux moyen de présence des administrateurs

Le Conseil s'est réuni 8 fois au cours de l'exercice 2004.

Le taux moyen de présence des membres du Conseil au cours de l'exercice 2004 a été de 100%.

Conventions de l'article L.225-38 du Code de commerce

Au cours de l'exercice, il y a eu 3 conventions nouvelles de l'article L.225-38 du Code de commerce dont la liste a été présentée au Conseil d'Administration et approuvée par lui.

1. Convention d'assistance technique auprès de la société Orgapharm SAS autorisée par le Conseil d'Administration du 13 mai 2005
2. Autorisation par le Conseil d'Administration du 1^{er} avril 2004 de cautionnement de la filiale All'Chem SAS.
3. Autorisation par le Conseil d'Administration du 20 octobre 2004 d'octroi de garantie en faveur de la filiale Orgasynth Industries SAS.

Délégations en matière de cautions, avals et garanties - Art. L.225-35 du Code de commerce

Le Conseil a autorisé le Président, avec faculté pour celui-ci de délégation, à donner la caution, l'aval ou la garantie de la société dans la limite d'un montant de 5 millions d'euros. Cette autorisation, donnée pour une période de douze mois, a expiré le 26 mars 2004. Sur cette enveloppe, le Président a donné 3,15 M€ d'engagements de cette nature au nom de la Société.

Le Conseil, lors de sa séance du 26 avril 2004, a de nouveau autorisé le Président, avec faculté pour celui-ci de délégation et pour une période 12 mois, à donner la caution, l'aval ou la garantie de la société dans la limite d'un montant de 5 M€. Cette nouvelle autorisation expirera le 25 avril 2005. Sur cette enveloppe, le Président a donné à la clôture de l'exercice 1,65 M€ d'engagements de cette nature au nom de la Société.

Les administrateurs ont considéré de manière générale que les réunions du Conseil étaient correctement organisées et avaient permis d'assurer un fonctionnement satisfaisant.

Mode d'exercice de la Direction Générale de la Société et limitations des pouvoirs du Directeur Général

Le Conseil de la Société a opté pour le cumul des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur Général. Le Président-Directeur Général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la Société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Comité de Direction

Sur le plan opérationnel, il existe un Comité de Direction se réunissant mensuellement sous la Présidence de Monsieur Emmanuel Alves auquel participent M. Pierre Beaugrand pour l'activité industrielle, Me Carole Abdelli pour les opérations en liaison avec le marché boursier et pour l'aspect juridique et communication, M. Richard Michalak pour la direction financière et M. Jean-Claude Lefebvre pour les ressources humaines.

Autres comités

Il existe un comité de recherche dont le rôle est de sélectionner les sujets de recherche et de définir des priorités. Celui-ci se réunit trimestriellement et comprend comme participants le Président du groupe M. Emmanuel Alves, le Directeur général industriel M. Pierre Beaugrand, le Directeur de la recherche et du développement chimie fine M. Etienne Bouley et le Responsable commercial chimie fine, M. Thierry Cascalès.

2.2 PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

— 2.2.1 Définition du contrôle interne

Le contrôle interne peut être défini comme ayant pour objet :

- « d'une part de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise,
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société ».

Ainsi, le dispositif de contrôle interne d'Orgasynth vise à donner une assurance raisonnable et non une certitude que les risques seront maîtrisés et que les objectifs fixés seront atteints.

L'organisation décentralisée d'Orgasynth en filiales et en secteurs d'activité lui apporte la réactivité et la proximité avec les clients qui lui permettent de se développer sur ses marchés. Cette décentralisation est encadrée par des principes et des règles de fonctionnement qui s'appliquent partout dans le Groupe.

La fiabilité des informations comptables et financières publiées est confortée par un ensemble de règles, de procédures et de contrôles et par une dynamique d'amélioration continue des procédures.

— 2.2.2 Le contrôle interne de l'information comptable et financière

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments suivants:

- l'organisation comptable et de gestion du Groupe,
- le reporting comptable et de gestion unifié,
- le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du Groupe,
- la planification des procédures d'arrêté.

2.2.2.1 La fonction comptable et de gestion

2.2.2.1.1 Missions

Sous l'autorité du Directeur Financier du groupe, le Service Comptable Central (SCC) assume les missions essentielles de mise en cohérence des données financières du Groupe. Ainsi,

- il assure la production des comptes consolidés du Groupe et des comptes sociaux d'Orgasynth dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales ;
- il pilote le processus budgétaire et prévisionnel en assurant la consolidation et la cohérence des données ;
- il produit la documentation nécessaire à la communication financière des résultats et la synthèse du reporting de gestion pour la Direction générale ;
- il conçoit et met en place les méthodes, procédures et référentiels comptables et de gestion du Groupe ;
- il identifie et réalise les évolutions nécessaires des systèmes d'information comptables et de gestion du Groupe.

2.2.2.1.2 Organisation

Les contraintes légales et la cotation d'Orgasynth sur l'Eurolist d'Euronext Paris ont conduit le groupe à organiser son processus de consolidation comptable selon le schéma suivant : les fonctions comptables des filiales consolidées fonctionnent en liaison étroite avec le SCC chargé de la consolidation et de l'application des principes comptables par les filiales.

La fonction comptable d'Orgasynth regroupe le SCC et 12 unités comptables (en tout, environ une vingtaine de personnes). Le SCC assure la production des comptes, le reporting et les déclarations fiscales des filiales françaises. Il assure aussi l'évolution et la maintenance du système d'information comptable et du référentiel comptable du Groupe. Les unités comptables des filiales, pour leur part, ont en charge de réaliser la comptabilisation journalière des pièces comptables, la préparation des bilans et comptes de résultats mensuels, semestriels et annuels, d'assurer la fiabilité des comptes de leur filiale, de suivre les référentiels comptables du groupe et produire les états nécessaires au SCC.

La Direction Financière et le SCC sont en charge de la production, de l'analyse et de la restitution des comptes consolidés du groupe, pour toutes les phases du cycle de gestion (plan, budget, comptes semestriels et annuels).

La fonction contrôle de gestion est assurée par la Direction Financière et la Direction Générale.

Les procédures comptables constituent depuis plus de 8 ans le langage financier et de gestion du Groupe. Il est utilisé au quotidien par les opérationnels et fait l'objet de mises à jour régulières.

2.2.2.2 Le reporting comptable et de gestion unifié

Il comporte deux composantes fondamentales :

- le processus budgétaire et des actualisations trimestrielles et semestrielles,
- les rapports d'activité mensuels des filiales.

2.2.2.2.1 Processus budgétaire et actualisations trimestrielles et semestrielles

Le processus budgétaire est décliné pour l'ensemble des filiales.

Les principales étapes du processus budgétaire sont les suivantes :

- au 4^{ème} trimestre, élaboration par chaque entité d'un budget pour l'année suivante, ainsi qu'une dernière estimation de l'année en cours ;

■ en mai, actualisation de la prévision initiale pour l'année comparée à la prévision initiale.

■ début septembre, actualisation du budget pour l'année en cours.

2.2.2.2.2 Rapports d'activité mensuels des filiales

Le reporting mensuel est une composante majeure du dispositif de contrôle et d'information financière. Il constitue l'outil privilégié de suivi, de contrôle et de pilotage de la Direction Générale du Groupe. Il se compose de plusieurs documents préparés par les filiales et la Direction Financière et communiqués à la Direction Générale.

Les rapports d'activité mensuels des filiales comportent des données chiffrées (ventes, production, suivi des stocks), des commentaires sur les évolutions, ainsi que des indicateurs de sécurité, de mesure de la qualité, de suivi de l'effectif et informations sociales.

Le rapprochement des informations comptables et des données prévisionnelles, associé à l'analyse mensuelle à chaque niveau des filiales contribue à la qualité et à la fiabilité des informations produites.

L'application du principe d'unicité du chiffre comptable et de gestion, conduit à l'harmonisation des systèmes informatiques de chaque filiale.

Le périmètre et le référentiel des processus prévisionnels budgétaires sont de ce fait cohérents avec le processus de reporting des éléments du « réalisé » :

Les contrôles d'exhaustivité, de fiabilité et de cohérence sont répartis suivant trois niveaux :

- la collecte des informations économiques et financières qui alimentent le système comptable (achats, payes, ventes, immobilisations, stocks, trésorerie...);
- les enregistrements et traitements comptables générés par les filiales ;
- les travaux de clôture réalisés par les filiales pour la production des états de synthèse et du reporting.

2.2.2.3 Le référentiel et les méthodes comptables communs au sein du groupe

Pour le processus d'élaboration des comptes consolidés prévisionnels et réalisés, le Groupe a retenu le principe d'unification, ce qui induit à :

- l'homogénéité du référentiel, des méthodes comptables et des règles de consolidation,
- la normalisation des formats de restitution,
- l'utilisation d'un outil informatique de consolidation (Reflex d'As Consolidation).

Le groupe dispose d'un référentiel unique qui normalise l'ensemble des rubriques des reportings consolidés, y compris pour les engagements hors bilan. Ce référentiel est placé sous la responsabilité du SCC qui en assure l'évolution et la maintenance. Toutes les entités consolidées du Groupe ont adopté ce référentiel.

Il convient de rappeler que le Groupe Orgasynth établit des comptes consolidés selon les principes comptables généralement admis en France (règlement du CRC n° 99-02).

Les liasses de consolidation sont établies selon les principes comptables locaux. Le SCC est chargé des retraitements de consolidation. Des notes d'instruction de la Direction Financière et du SCC précisant le processus et le calendrier d'arrêté pour chaque clôture sont diffusées au sein du Groupe. Orgasynth et ses filiales déclinent ces processus et ces calendriers au niveau de leur organisation.

2.2.2.4 La planification des procédures d'arrêté

Afin de raccourcir les délais de clôture comptable, le Groupe s'est lancé dans un programme pour mieux formaliser et planifier les procédures d'arrêté. Ce programme s'appuie sur :

- les processus de suivi budgétaire ;
- la réalisation de pré-clôtures comptables ;
- la formalisation accrue des processus de clôture ;
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes et des estimations.

La planification des actions de coordination entre les différentes divisions et fonctions du Groupe, l'amélioration de la qualité des prévisions chiffrées et la maîtrise croissante des processus financiers, l'anticipation et l'accélération du processus d'arrêté comptable ont été autant de facteurs essentiels des progrès réalisés par le Groupe dans l'arrêté de ses comptes.

Dans le cadre de leur mission légale, les Commissaires aux comptes interviennent semestriellement, pour réaliser des procédures convenues ; à l'issue du premier semestre, sous la forme d'un examen limité au niveau du Groupe ; et pour la clôture annuelle, par une revue de la pré-clôture suivie d'un audit des comptes au 31 décembre. Ils apportent ainsi une référence d'évaluation externe qui vient en complément du processus d'évaluation interne. Le suivi de la mise en œuvre de leurs recommandations est assuré par le SCC.

En 2004, Orgasynt a continué à faire progresser le contrôle interne en procédant à :

- la formation des comptables nouvellement entrés dans le groupe (Orgapharm),
- la diffusion des procédures et référentiel à cette nouvelle filiale,
- la poursuite de l'harmonisation de l'outil informatique en particulier sur les sites d'Adrian Industries et d'Orgapharm.

2.3 APPRÉCIATION DE L'ADÉQUATION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Le groupe s'était donné pour objectif de débiter les tests d'appréciation de l'adéquation des procédures de contrôle interne dès la fin du second semestre 2004 et de compléter celles-ci lors de l'exercice 2005.

Ces tests n'ont pas été effectués pour des raisons de surcroît d'activité décrites ci dessous. Par conséquent, ce rapport se borne à présenter de manière descriptive le système de contrôle interne d'Orgasynt. Orgasynt s'engage, ultérieurement, à désigner un auditeur interne qui mettra en place les tests d'appréciation des procédures de contrôle interne.

2.4 PASSAGE AU RÉFÉRENTIEL INTERNATIONAL (IFRS)

L'objectif assigné à ce projet était initialement de mettre en place les conditions permettant l'application du référentiel IFRS courant 2004, tout en respectant les obligations légales de publication en normes françaises jusqu'à la fin de l'exercice 2004.

Pour des raisons de surcroît d'activité lié notamment à

- l'opération de reprise du site d'Orgapharm qui s'est étalée sur plusieurs mois (négociations entamées en mars 2004 et finalisées en novembre 2004),
- au rachat de Floressence qui s'est concrétisé quelques semaines plus tard (janvier 2005) après des négociations au second semestre,

- la recherche de financements pour mener à bien ces deux opérations,
- il n'a pas été possible au groupe de suivre le calendrier des différentes étapes qu'il s'était fixé.

Le groupe a nommé un consultant externe afin d'épauler le Service Comptable Central dans la conduite des étapes restant à mener.

Cependant, compte tenu des mises aux normes restant à faire, le groupe pense ne pas pouvoir être prêt concernant l'arrêté semestriel 2005.

Emmanuel ALVES

Président du Conseil d'Administration



2.5 ANNEXE

Composition du Conseil d'administration

Membres	Fonctions
Emmanuel ALVES né à Vitry Sur Seine (94) le 21 mars 1935 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 2008	<ul style="list-style-type: none">• Président Directeur Général des SA ORGASYNTH, VF AROMATIQUE, FLORESSENCE• Président des SAS ORGASYNTH INDUSTRIES, ALL'CHEM, STEINER FINANCE, STEINER, ADRIAN INDUSTRIES, ORGACHIM, FONTAROME, ORGAPHARM, APOLLON SOLAR• Administrateur de SA SOMET• Gérant de la SC YRIEL• Gérant de la SCI IMCOLAS• Gérant de la SCI CERCOLAS• Gérant de la SCI du LAUREMONT• Représentant permanent de la SA ORGASYNTH dans les SA CHIROSEP et PCMA FLOR• Représentant permanent de la SAS ADRIAN INDUSTRIES dans la SA Plantes Aromatiques du Diois et dans la SA TROPIKAL
Pierre BEAUGRAND né à Calais (62) le 14 décembre 1949 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 2008	<ul style="list-style-type: none">• Directeur Général Délégué Administrateur de la SA ORGASYNTH• Président de la SAS SYNTHEXIM• Représentant permanent de la SAS ORGASYNTH INDUSTRIES dans la SA CHIROSEP• Représentant permanent de la SAS ADRIAN INDUSTRIES dans la SA VF AROMATIQUE• Représentant permanent de la SA ORGASYNTH dans la SA TROPIKAL
Carole ALVES, épouse de M. ABDELLI née à Charenton (94) le 17 janvier 1965 Début de mandat : 13/06/2002 Fin de mandat : 2008	<ul style="list-style-type: none">• Directeur Général Délégué Administrateur de la SA ORGASYNTH• Représentant permanent de la SA ORGASYNTH dans la SA VF AROMATIQUE• Administrateur de la SA Floressence

2.6 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

S.A.R.L. Mission Audit
2, rue Guiglia
06045 Nice Cedex 1
France

KPMG
KPMG Audit
4, rue Alfred Kastler
14053 Caen Cedex
France

Orgasynth S.A.
Siège social : 211 boulevard Vincent Auriol - 75013 Paris
Capital social : €. 4 852 706

Rapport des commissaires aux comptes établi en application du dernier alinéa de l'article L.225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du conseil d'administration de la société Orgasynth S.A., pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Orgasynth S.A. et en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2004.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière appellent de notre part l'observation suivante :

- Le groupe ne disposant pas des structures comptables nécessaires et étant en cours de recherche d'experts comptables et de cabinets d'audit locaux, nous n'avons pas obtenu les états financiers au 31 décembre 2004 des sociétés Eastaroma (Ukraine) et Tropikal (République Islamique des Comores), détenues par votre société ;
- Nous n'avons pas obtenu le rapport d'audit des auditeurs de la société Adrian USA incluse dans le périmètre de consolidation.

Caen et Nice, le 19 août 2005

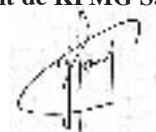
Les commissaires aux comptes

S.A.R.L. Mission Audit



Alain Timsit

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Yves Gouhir
Associé

3. Comptes consolidés

3.1 BILAN ACTIF AU 31/12/2004 (en euros)

ACTIF	BRUT 31/12/04	AMORT. & PROVISIONS	NET 31/12/04	NET 31/12/03	NET 31/12/02
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Frais d'Établissement					
Frais de Recherche et Développement					
Concessions, Brevets, Licences	420 338	403 754	16 584	75 936	104 333
Fonds Commercial	6 698 418	2 260 348	4 438 070	3 729 478	4 310 053
Avances et Acomptes			-	-	-
Autres immo. incorporelles	291 696	285 196	6 500	22 635	7 923
ÉCARTS D'ACQUISITION	4 256 292	3 360 429	895 863	1 107 387	1 318 911
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains	4 237 678	192 186	4 045 492	3 593 157	3 339 424
Terrains en crédit-bail	210 380		210 380	210 380	464 563
Constructions	28 356 983	14 715 277	13 641 706	11 504 044	12 223 720
Constructions en crédit-bail	843 653	580 222	263 431	305 431	346 897
Inst.Tech. Matériel & outillage industriels	50 259 274	41 091 032	9 168 242	12 865 970	10 494 282
Inst.Tech. Matériel et out. crédit bail	4 022 559	1 464 087	2 558 472	1 462 834	1 076 934
Autres immobilisations corporelles	7 772 180	4 489 468	3 282 712	631 815	3 864 797
Autres immob. corporelles en crédit bail					
Immobilisations corporelles en cours	461 212		461 212	1 195 690	1 049 398
Avances et acomptes	47 460		47 460	132 475	89 439
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Autres titres de participation	109 707		109 707	109 708	2 187
Créances rattachées à des participations	459 096	52 830	406 266	427 266	405 244
Prêts	62 832	30 494	32 338	73 596	101 334
Autres	375 391		375 391	302 661	276 369
TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE	274 122		274 122	316 067	349 629
TOTAL I	109 159 271	68 925 323	40 233 948	38 066 530	39 825 437
STOCKS EN COURS					
Matières premières & Approvisionnements	13 279 104	1 040 278	12 238 826	13 241 221	11 932 051
Encours de production	7 517 039	379 140	7 137 899	11 057 682	6 749 421
Produits Intermédiaires & Finis	15 244 632	1 901 607	13 343 025	9 890 896	8 780 815
Marchandises	4 087 315	325 444	3 761 871	3 552 971	2 515 725
AVANCES & ACPTES VERSÉS S/CDE	211 247		211 247	207 844	203 543
CRÉANCES D'EXPLOITATION					
Créances clients et comptes rattachés	19 696 450	691 536	19 004 914	17 786 909	23 605 128
Autres	6 680 496	13 839	6 666 657	3 089 178	3 285 178
CRÉANCES DIVERSES					
CAPITAL SOUSCRIT, APPELÉ, N. VERSÉ					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
Actions propres	-	-	-	-	-
Autres titres					
DISPONIBILITÉS	1 596 154		1 596 154	3 949 379	3 604 192
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	417 523		417 523	235 284	320 202
TOTAL II	68 729 960	4 351 844	64 378 116	63 011 364	60 996 255
Charges à répartir s/plusieurs exercices III	-		-	-	-
Impôts différés Actif IV	170 037		170 037	72 134	27 140
Prime de Remboursement / Obligations V			-	-	-
Ecart de Conversion Actif VI	487 631		487 631	350 545	376 535
Contre - Partie / Élimination VII			-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	178 546 899	73 277 167	105 269 732	101 500 573	101 225 367

BILAN PASSIF AU 31/12/2004 (en euros)

PASSIF	31/12/04	31/12/03	31/12/02
Capital	4 852 706	4 852 706	4 852 706
Primes d'émission, fusion	8 166 032	8 166 032	8 166 032
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	485 271	485 271	485 271
Autres réserves	15 398 519	15 398 519	15 398 519
Auto-contrôle	< 3 348 595 >	< 3 348 595 >	< 3 348 595 >
Report à nouveau	10 900 000	5 101 028	2 593 752
Provisions réglementées			
Subvention d'investissement			-
Réserves consolidées/part du groupe	< 8 908 027 >	< 4 671 029 >	< 3 632 120 >
Ecart de conversion	98 090	< 81 >	< 80 >
Résultat/ part du groupe	< 2 957 985 >	1 655 268	2 420 918
TOTAL I	24 686 011	27 639 119	26 936 403
Intérêts minoritaires/réserves consolidées	170 872	226 569	268 855
Intérêts minoritaires/écarts conversion			
Intérêts minoritaires/résultat	18 018	< 77 183 >	< 21 910 >
TOTAL II	188 890	149 386	246 945
Autres Fonds propres			
TOTAL III			
Provisions pour Risques	1 064 479	1 037 506	1 120 192
Provisions pour Charges	1 651 257	773 828	581 994
Provisions / impôts différés	2 181 135	2 202 845	2 463 398
Provisions résultant d'écarts d'acquisition	-	600 000	1 245 000
TOTAL IV	4 896 871	4 614 179	5 410 584
DETTES FINANCIERES			
Dettes sur achats titres de participation			
Emprunts bancaires	16 197 097	20 636 851	23 989 953
Concours bancaires à court terme	16 320 507	17 128 371	11 067 697
Emprunt en crédit bail	2 350 878	1 551 055	1 303 505
Emprunt & dettes financières diverses	5 423 563	176 589	95 799
AVANCES & ACOMPTES RECUS S/ CDES	230 420	109 912	244 166
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes Fournisseurs & cptes rattachés	21 529 126	16 119 817	17 790 256
Dettes fiscales & Sociales	7 537 083	6 842 023	6 224 720
Autres	4 944 579	4 222 378	6 747 995
DETTES DIVERSES			
Dettes s/immobilisations & Cts Rattachés	323 158	1 672 123	742 673
Autres			
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	478 303	516 678	310 917
TOTAL V	75 334 714	68 975 797	68 517 681
Ecart de conversion passif VI	163 246	122 092	113 754
TOTAL GENERAL (I à VI)	105 269 732	101 500 573	101 225 367

3.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2004 (en euros)

	Réel 2004	Réel 2003	Réel 2002
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Ventes de marchandises	8 463 462	6 860 878	18 535 730
Production vendue : Biens & Services	88 667 394	94 164 813	97 128 222
= CHIFFRES D'AFFAIRES NET	97 130 856	101 025 691	115 663 952
Production stockée	<3 895 496>	5 790 129	<824 427>
Production immobilisée	72 858	42 963	289 459
Subventions d'exploitations	95 051	89 058	247 527
Reprises provisions actif circulant	1 077 317	786 743	1 706 374
Reprises provisions pour risques & charges	46 391	38 120	462 183
Autres produits et transfert de charges	750 623	889 726	941 738
TOTAL I	95 277 600	108 662 430	118 486 806
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	4 617 703	4 511 538	8 778 057
Variation de stock	199 038	<673 146>	318 588
Achats mat. premières et autres approvisionnements	37 126 147	48 003 779	50 826 508
Variation / Stock d'approvisionnements	2 489 405	<1 558 439>	<2 216 950>
Autres achats externes	19 313 043	21 025 975	21 173 444
Impôts, taxes et versements assimilés	2 882 223	2 878 965	2 651 942
Charges de personnel:			
- Salaires et traitements	15 919 245	15 927 879	17 040 375
- Charges sociales	6 994 334	6 980 334	6 632 441
- Participation des salariés	276 542	298 175	510 091
Dotations aux amortissements et provisions			
- Dotation aux amortissements sur immobilisations	6 028 865	6 147 121	5 440 591
- Dotation aux amortissements sur crédit bail	614 000	286 100	177 500
- Dotation aux provisions sur immobilisations			
- Dotation aux provisions sur actif circulant	1 953 586	1 426 189	680 633
- Dotation aux provisions pour risques et charges	70 752	97 449	1 410
Autres charges	213 521	268 204	431 596
Contrepartie des éliminations			
TOTAL II	98 698 404	105 620 123	112 446 226
= RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	<3 420 804>	3 402 307	6 040 580
Q. P. des résultats sur opérations en commun			
- Bénéfices transférés	III		
- Perte transférée	IV		

	Réel 2004	Réel 2003	Réel 2002
PRODUITS FINANCIERS			
De participation	38 912		
Autres VMP + créances actif immobilisé	4 228	29 323	41 878
Autres intérêts et produits assimilés	62 320	11 652	18 320
Reprise sur provisions et transfert charges	345 913	351 022	263 984
Différence positive de change	545 427	1 390 098	831 507
Produits nets sur cessions VMP		-	1 137
TOTAL V	996 800	1 782 095	1 156 826
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et provisions	468 764	345 986	364 081
Intérêts et charges assimilées	1 524 465	1 373 754	1 809 895
Frais financiers crédit bail	68 900	59 700	47 722
Différence négative de change	480 886	610 636	1 002 966
Charges nettes sur cessions VMP			
TOTAL VI	2 543 015	2 390 076	3 224 664
= RESULTAT FINANCIER (V-VI)	<1 546 215>	<607 981>	<2 067 838>
= RESULTAT COURANT AVANT IMPOT	<4 967 019>	2 434 326	3 972 742
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	126 751	143 902	162 821
Sur opérations en capital	829 078	713 500	186 547
Rep. s/ prov & transfert charges	414 297	154 343	
TOTAL VII	1 370 126	1 011 745	349 368
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	72 189	173 754	397 732
Sur opérations en capital	714 835	746 385	67 717
Dotations aux amortissements et provisions	176 455	223 602	395 648
TOTAL VIII	963 479	1 143 741	861 097
= RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	406 647	<131 996>	<511 729>
IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)	1 503 165	<1 527 380>	<672 459>
IMPOTS DIFFERES (XI)	<229 291>	305 088	<691 776>
= RESULTAT STES INTEGREES	<3 286 498>	1 080 039	2 096 776
Q. P. / R. T. STES MEE	<41 945>	<33 410>	<131 244>
BENEFICE CONSOLIDE	<3 328 443>	1 046 629	1 965 532
- Part des Minoritaires	18 018	<77 183>	<21 910>
- Part de la Société Mère	<3 346 461>	1 123 812	1 987 442
Dotation aux amort. des survaleurs	<211 525>	<211 524>	<211 524>
Reprise des provisions des survaleurs	600 000	742 980	645 000
RESULTAT CONSOLIDE NET	<2 939 967>	1 578 085	2 399 008
- Part des Minoritaires	18 018	<77 183>	<21 910>
- Part de la Société Mère	<2 957 985>	1 655 268	2 420 918

	Nombre d'actions	Résultat par actions 2004	Résultat par actions 2003
Résultat par actions	2 426 353	-1,22	0,68
Résultat dilué par actions	2 445 453	-1,21	0,62

3.3 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

3.3.1 Faits marquants

Décembre 2004 :

La société Orgapharm S.A.S., située à Pithiviers, a été créée le 1^{er} décembre 2004, par l'acquisition d'une branche de fonds de commerce de la société Merck santé, située à Lyon. Cette société fabrique et vend des produits se rapportant à la chimie fine et des produits de base pour l'industrie pharmaceutique et aromatique.

3.3.2 Référentiel comptable, modalités de consolidation et règles d'évaluation

3.3.2.1 Exercice de consolidation

Les comptes consolidés du groupe couvrent la période du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2004. Les sociétés du groupe clôturent leurs exercices au 31 décembre.

3.3.2.2 Principes de consolidation

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes consolidés en France, régis par le règlement CRC n° 99-02 du 29 avril 1999.

3.3.2.3 Méthodes et règles d'évaluation

Continuité d'exploitation

Il convient de signaler que le groupe connaît depuis le courant de l'année 2004, de fortes tensions de trésorerie qui ont conduit notamment à la mise en redressement judiciaire de la filiale Synthexim intervenue le 12 mai dernier.

Néanmoins les perspectives d'activité du groupe pour l'année 2005 sont très favorables ce qui se traduira à terme par une amélioration de la trésorerie à court terme.

Dans l'attente le groupe a entamé des négociations avec ses partenaires bancaires relatives :

- A la conversion en un prêt amortissable du crédit relais mis en place le 14 janvier dernier dans le cadre de l'acquisition de la société Floressence et ses filiales. Ce crédit relais devait être remboursé au moyen du produit de la cession de la division colorants. Les offres recueillies n'ayant pas donné satisfaction, cette cession a été différée rendant la conversion du crédit relais nécessaire.

- A l'obtention d'un financement bancaire à moyen terme permettant :

- le refinancement du crédit vendeur consenti par le vendeur dans le cadre de la cession à la filiale Orgapharm de l'activité exploitée sur le site de Pithiviers

- ainsi qu'un soulagement de la trésorerie court terme.

L'échec de ces négociations avec les banques entraînerait une incertitude sur la capacité de la société et du groupe à poursuivre son activité.

- La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

3.3.2.3.1 Immobilisations Incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles comprennent essentiellement :

- Un fonds de commerce de la société All'Chem SAS de 38 K€ totalement amorti

- Un fonds de commerce de la société Orgachim SAS, alcaloïdes d'Isochem, acquis pour un montant de 610 K€ le 1^{er} octobre 2000 et amorti sur 5 ans, (valeur nette comptable de 91 K€) ;

- Un fonds de commerce de la société Orgachim SAS, Gas Oil Marker (colorants pour produits pétroliers), acquis pour un montant de 4 586 K€ le 1^{er} septembre 2001 et

amorti sur 10 ans (valeur nette comptable de 3 056 K€) ;

- Un fonds de commerce de la société V.F. Aromatique SA de 101 K€ totalement amorti ;

- Un fonds de commerce de la société Orgasynth Industries SAS de 61 K€ totalement amorti ;

- Un fonds de commerce de la société Orgapharm SAS de 1 300 K€ et amorti sur 10 ans (valeur nette comptable de 1 289 K€) ;

- Des logiciels pour 420 K€ (valeur nette comptable : 17K€).

Les fonds de commerce sont éventuellement dépréciés sur la base de l'évolution du chiffre d'affaires et de la rentabilité, retenus comme critères d'appréciation au moment de l'acquisition.

Les frais de Recherche & Développement sont comptabilisés en charge.

3.3.2.3.2 Immobilisations Corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les provisions et amortissements pratiqués dans les comptes sociaux n'ont subi aucun retraitement.

Types d'immobilisation	Durée	
	Mode	Durée
Logiciels	Linéaire	3 ans
Constructions	Linéaire	20 ans
Installations & agencements des constructions	Linéaire	10 ans
Station d'épuration	Linéaire	10 ans
Installations techniques, matériels et outillages		
* Neuf	Linéaire	6 ans 8 mois
* Occasion	Linéaire	3 ans
Matériels de bureau & informatique	Linéaire	4 ans
Matériels de transport et manutention	Linéaire	4 ans
Mobiliers de bureau neuf	Linéaire	10 ans

Les méthodes d'amortissement retenues sont les suivantes : Les immobilisations corporelles financées par crédit bail sont considérées comme des acquisitions et amorties dans les comptes consolidés (3.3.5.3).

Les subventions d'investissement sont reclassées en produits constatés d'avance et s'élèvent à 478 K€.

3.3.2.3.3 Immobilisations Financières

Les immobilisations financières comprennent :

- Les titres de participation et créances rattachées aux investissements financiers dans les filiales qui ne sont pas retenus dans le périmètre de consolidation (569 K€)

- Les prêts au personnel (63 K€)

- Les dépôts et cautionnements (375 K€)

Les provisions sur les titres sont constituées sur la base d'une appréciation de la valeur d'inventaire fondée sur la situation financière de la filiale, sa rentabilité et ses perspectives d'avenir.

Les autres immobilisations financières sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

3.3.2.3.4 Stocks

Le coût d'entrée des stocks comprend les composantes suivantes :

- Approvisionnements et marchandises : coût d'achat, comprenant le prix d'achat et les frais accessoires d'achat ;

- En cours et produits finis : coût d'achat et charges directes et indirectes réelles de production.

Les stocks font éventuellement l'objet d'une dépréciation

afin de les ramener à leur valeur de réalisation nette. Les provisions relatives au stock de pièces détachées sont calculées en prenant en considération l'écoulement des articles dans le cadre des activités de maintenance.

3.3.2.3.5 Créances

Les créances sont présentées à leur valeur nominale. Elles sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les créances en devises sont valorisées au 31 décembre au taux de clôture.

3.3.2.3.6 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour les différences temporaires existantes entre les bases comptables et les bases fiscales des actifs et des passifs figurant au bilan. Il en est de même pour les reports déficitaires.

Les impôts différés passifs sont systématiquement pris en compte. Les impôts différés actifs ne sont pas comptabilisés lorsque leur imputation présente un caractère aléatoire.

Les impôts différés sont calculés aux taux d'impôts futurs arrêtés à la clôture de l'exercice.

3.3.2.3.7 Les méthodes de conversion

Les capitaux propres sont convertis aux taux historiques. Les autres postes du bilan sont convertis aux taux de clôture. Les postes du compte de résultat sont convertis aux taux moyens de l'exercice.

3.3.2.3.8 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges sont déterminées compte tenu des risques connus à la date de l'arrêt des comptes.

Elles sont calculées et suivies par chacune des filiales sous le contrôle de la Direction Financière.

Les engagements du personnel ont été calculés conformément à la recommandation 03-R-01 du CNC, par un actuair indépendant. L'application de cette recommandation constitue un changement de méthode et un calcul a donc été fait à l'ouverture et à la clôture de l'exercice.

L'impact à l'ouverture qui a été constaté sur le report

	2004	2003
Taux d'actualisation	4,5%	4,5%
Taux d'inflation à long terme	2,0%	2,0%
Table de mortalité	TV 88-90	TV 88-90
Mode de départ à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Age de départ à la retraite	Table générationnelle en fonction de l'année de naissance	Table générationnelle en fonction de l'année de naissance
Taux de croissance des salaires	2,0%	2,0%
Taux de rémunération du plan	5,0%	

à nouveau est de 253 K€ net d'impôt.

Les hypothèses actuarielles retenues ont été les suivantes :

3.3.2.3.9 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires lié à la vente de produits ou de marchandises est reconnu lors du transfert de propriété, lui-même déterminé par les conditions de ventes contractuelles.

3.3.2.3.10 Frais de Recherche

Les frais de recherche représentent 2 644 K€ sur l'exercice, soit 3% du chiffre d'affaires, et sont intégralement comptabilisés en charges.

3.3.2.3.11 Résultat par action

Le résultat net par action sur le capital de base est calculé en

divisant le résultat net – part du groupe attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, à l'exclusion des actions détenues en propre par la société.

Le résultat net par action sur capital dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'action composant le capital de base augmenté des options qui auraient pu être exercées compte tenu de la moyenne des cours de bourse de l'action au cours de la période. Seules les options dont le prix d'exercice est inférieur à ce cours de bourse moyen sont prises en compte dans le calcul du nombre d'actions composant le capital potentiel.

3.3.2.4 Détermination des écarts d'acquisition

Dans la mesure où elles sont affectables, les différences entre le coût d'acquisition de titres des sociétés consolidées et la part du groupe dans leurs capitaux propres retraités à la date d'acquisition figurent dans les comptes d'actifs concernés.

Les écarts qui n'ont pas été affectés sont portés dans le poste « écart d'acquisition ».

3.3.2.4.1 Synthèse des Ecart d'évaluation et d'acquisition par société au 31 décembre 2004

En K€	Valeurs brutes	Valeurs d'amortissements	Valeurs Nettes
Ecart d'évaluation			
Steiner SAS	4 693	5 à 20 ans	2 519
Ecart d'acquisition			
Steiner SAS	1 342	10 ans	504
Orgachim SAS	2 141	5 ans	
Chirosep SA	768	10 ans	390
SA Color	5	10 ans	2

3.3.2.4.2 Synthèse des dotations et des reprises de la survaleur au 31 décembre 2004

En K€	Dotations	Reprises
Steiner SAS (1)	348	
Chirosep SA	77	
Sous groupe Adrian Industries		600
TOTAL	425	600

Les mouvements au 31 décembre sont résumés ci après :

(1) dont 214 K€ comptabilisés dans les dotations aux amortissements (écart d'évaluation).

3.3.2.5 Méthodes préférentielles

Les méthodes préférentielles suivantes ont été retenues :

- Comptabilisation des engagements de retraite ;
- Retraitement des contrats de crédit baux.

3.3.3 Périmètre de consolidation

Le capital des sociétés constituant le groupe est détenu directement et indirectement à plus de 50% par la société Orgasynth, sauf pour les sociétés SA Color, SA Chirosep et SA Plantes Aromatiques du Diois mises en équivalence.

Le pourcentage d'intérêts de la société V.F.Aromatiques SA. est passé de 68,35 % à 85,84% en cours d'exercice.

La société Orgapharm est entrée dans le périmètre de consolidation le 1^{er} décembre 2004.

Le périmètre de consolidation est constitué comme suit :

Sociétés	Siège social	N° Siren	Méthode de consolidation	% d'intérêt
ORGASYNTH S.A.	211 Boulevard Vincent Auriol 75013 PARIS	341 267 573	IG	100,00%
ORGASYNTH INDUSTRIES S.A.S.	23 Chemin de la Madeleine 06130 GRASSE	326 171 378	IG	100,00%
ALL'CHEM S.A.S.	Rue Marceau BP 577 03317 MONTLUCON	382 944 260	IG	100,00%
ORGACHIM S.A.S.	3 rue Octave Fauquet BP 7 76350 OISSEL	398 867 846	IG	100,00%
ORGASYNTH FINANCES G.I.E.	3 rue Octave Fauquet BP 7 76350 OISSEL	410 257 802	IG	99,96%
SYNTHEXIM S.A.S.	Rue des Mouettes 62100 CALAIS	414 442 996	IG	100,00%
STEINER FINANCES S.A.S.	9 route de Rouen BP 1161 27950 SAINT MARCEL	398 728 866	IG	100,00%
STEINER S.A.S.	9 route de Rouen BP 1161 27950 SAINT MARCEL	553 650 482	IG	100,00%
S.C.I. DES BOIS	9 route de Rouen BP 1161 27950 SAINT MARCEL	343 900 643	IG	94,95%
S.C.I. COLOR IMMOBILIER	La Pommeraie 76480 AMBOURVILLE	407 891 852	IG	50,98%
SA COLOR	38 Ancienne route de Duclair 76380 CANTELEU	393 057 492	ME	24,98%
SA CHIROSEP	11 rue de la Boissiere 76170 LA FRENAYE	403 734 593	ME	34,07%
ADRIAN INDUSTRIES S.A.S.	1 avenue Augustin Fresnel 13090 AIX EN PROVENCE	439 465 568	IG	100,00%
ADRIAN GMBH	Moorhof 2B HAMBURG (Allemagne)		IG	75,00%
ADRIAN ESSENTIEL OILS	N° 1 essence house Grabtree road Thorpe Industrial park EGHAM SURREY (GB)		IG	97,56%
ESSENCE HOUSE	N° 1 essence house Grabtree road Thorpe Industrial park EGHAM SURREY (GB)		IG	78,05%
VF AROMATIQUES SA	229 route de Cannes Complex Grasse 2000 Bat B 06130 GRASSE	572 135 184	IG	68,35%
PLANTES AROMATIQUES DU DIOIS	Les Marcelles 26340 VERCHENY	421 637 273	ME	34,00%
TROPIKAL	Bd Coelacanthé Missiri, Mutsamudu Anjouan (Union des Comores) ANJOUEN (Comores)		NC	99,90%
FONTAROME S.A.S.	Zone Industrielle du Vert Galant 66, avenue du Château 95310 SAINT OUEN L'AUMONE	444 633 481	IG	100,00%

Sociétés	Siège social	N° Siren	Méthode de consolidation	% d'intérêt
FONTAROME SA	14 Chemin du pré Fleuri 1228 PLAN LES OUATES SUISSE			
ADRIAN AMERICA INC	1443 Pinewood Street RAHWAY, NJ 07065 U.S.A.		IG	100,00%
EASTAROMA S.A.R.L.	20 rue Zavodskaya 67840 Village Molodejnyé District d'Ovidiopol Région d'Odessa UKRAINE		NC	71,33%
ORGAPHARM S.A.S.	rue du Moulin de la Canne 45300 PITHIVIERS	479 719 049	IG	100,00%

Les sociétés Tropikal basées à Bambao (Anjouan) aux Comores et Eastaroma ne sont pas consolidées du fait de l'impossibilité actuelle d'obtenir des états financiers selon les normes françaises (contexte géopolitique). La société Adrian GmbH a été consolidée sur la base du bilan au 30/06/02 en attendant sa complète liquidation.

— 3.3.4 Comparabilité des comptes

Le 1^{er} décembre 2004, la société Orgapharm SAS est entrée dans le périmètre de consolidation.

Cette entrée a généré les incidences financières suivantes :

En K€	31/12/04		31/12/03
	Groupe Orgasynth	Dont Orgapharm	Groupe Orgasynth
Chiffre d'affaires	97 131	1 725	101 026
Résultat d'Exploitation	< 3 162 >	536	3 042
Résultat Net	< 2 771 >	321	1 578

— 3.3.5 Détail des postes du bilan

3.3.5.1 Mouvements de l'exercice des immobilisations

En K€	Valeur Brute au 01/01/04	Modification Périmètre	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute au 31/12/04
Immobilisations incorporelles	6 134	1 300	3	26	7 410
Immobilisations corporelles	89 686	4 400	4 065	1 939	96 212
Immobilisations financières	997		81	71	1 007
Ecart d'acquisitions	4 256				4 256
Titres mis en équivalence	316			42	274
TOTAL	101 389	5 700	4 149	2 078	109 159
Dont immobilisations en Crédit bail	3 409		1 668	-	5 077

3.3.5.2 Mouvements des titres mis en équivalence

En K€	Montant au 01/01/04	Résultat du 31/12/04		Montant au 31/12/04
		Bénéfice	Déficit	
SA Chirosep	276		23	254
SA Color	11		28	< 18 >
Plantes Aromatiques du Diois	29	9		38
TOTAL	316	9	51	274

3.3.5.3 Mouvements de l'exercice des amortissements

En K€	Valeur Brute au 01/01/04	Augmentations	Diminutions	Valeur Brute au 31/12/04
Immobilisations incorporelles	2 306	650	7	2 949
Immobilisations corporelles	55 823	5 785	1 251	60 357
Ecart d'acquisitions affectés	1 962	214		2 176
Ecart d'acquisitions non affectés	3 148	212		3 360
TOTAL	63 239	6 861	1 258	68 842
Dont immobilisations en Crédit bail	1 430	614		2 044

3.3.5.4 Titres de participation non consolidés

Sociétés	Fraction du capital détenu	Valeurs des titres détenus	
		Brute	Nette
TROPIKAL - COMORES	99,90%	NS	NS
EASTAROMA S.A.R.L. - UKRAINE	71,33%	108	108

NS = non significatif.

3.3.5.5 Mouvements de l'exercice des provisions pour dépréciation

En K€	Valeur au 01/01/04	Modification de périmètre	Augmentations	Diminutions	Valeur au 31/12/04
Provisions sur Immo. financières	83		-	-	83
Créances rattachées à des participations	53				53
Prêts	30				30
Provisions sur Actif circulant	2 852	624	1 953	1 077	4 352
Provisions sur stocks	2 180	624	1 755	913	3 646
Provisions sur clients	672		184	164	692
Provisions sur autres créances d'exploitation	-		14		14
TOTAL	2 936	624	1 953	1 077	4 435

(1) Une créance douteuse de 360 K€ née au cours de la période a été provisionnée à hauteur de 180 K€ sur une société en redressement judiciaire. Cette provision correspond à l'évaluation du risque compte tenu des éléments connus à la date d'arrêt.

3.3.5.6 Impôts différés

La décomposition est la suivante :

En K€	2004			2003		
	à l'ouverture	résultats	à la clôture	à l'ouverture	résultats	à la clôture
Décalages temporaires	244	< 63 >	181	296	< 51 >	244
Retraitements	< 2 026 >	< 166 >	< 2 192 >	< 2 732 >	357	< 2 375 >
TOTAL	< 1 782 >	< 229 >	< 2 011 >	< 2 436 >	306	< 2 131 >

Les décalages temporaires comprennent essentiellement les éléments suivants :

- Participation des salariés : 140 K€
- Subvention d'investissement : 117 K€
- Contribution sociale de solidarité : 277 K€

3.3.5.7 Intégration fiscale

Les sociétés concernées par cette intégration sont :

- Orgasynth SA
- Orgasynth Industries SAS
- All'Chem SAS
- Orgachim SAS
- Synthexim SAS
- Steiner Finances SAS
- Steiner SAS
- Fontarôme SAS
- Adrian Industries SAS

Le profit d'intégration fiscale pour la maison mère est de 1 194 K€ au 31 décembre 2004.

Filiales	Montant K€
Orgachim S.A.S.	5 554
Orgasynth Industries S.A.S.	894
Adrian Industries S.A.S.	371
Fontarôme S.A.S.	87
Synthexim S.A.S.	351
Total	7 257

3.3.5.8 Tableau de rationalisation de la charge d'impôt

En K€	2004			2003		
	France	Étranger	TOTAL	France	Étranger	TOTAL
Résultat du consolidé	< 3 366 >	426	< 2 940 >	1 319	259	1 578
Impôt sur les sociétés	< 1 655 >	152	< 1 503 >	1 254	273	1 527
Impôts différés	229		229	< 305 >		< 305 >
Neutralisation des sociétés mises en équivalence	42		42	33		33
Résultat consolidé avant impôt sur les sociétés	< 4 751 >	579	< 4 172 >	2 302	532	2 834
Retraitements propres à la consolidation n'ayant pas d'incidence sur la charge d'impôt de la société	398		398	< 79 >		< 79 >
charges fiscales non déductibles	155		155	44		44
Résultat de la société Steiner Finance imputé sur le bénéfice fiscal	-		-	< 12 >		< 12 >
Résultat de la société VFA non intégré fiscalement	82		82	370		370
Divers	< 20 >		< 20 >	10		10
RÉSULTAT FISCAL DU GROUPE	< 4 136 >	579	< 3 557 >	2 635	532	3 167
Charges d'impôt théorique	< 1 426 >	152	< 1 274 >	949	273	1 222
Charges d'impôt réelles	< 1 426 >	152	< 1 274 >	949	273	1 222

3.3.5.9 Synthèse des contrats de location financement par société

En K€	Année	Valeurs brutes	Durée d'amortissements	Valeurs nettes
ALL 'CHEM SAS				
Terrain	1987 - 1993	210		210
Construction	1987 - 1993	844	20 ans	263
ORGACHIM SAS				
Installation	1995	726	10 ans	18
Aménagement	1997	82	8 ans	8
ADRIAN SAS				
Matériel industriel	2003	1143	6 ans 8 mois	719
SYNTHEXIM SAS				
Matériel industriel	2003	630	6 ans 8 mois	512
Matériel industriel	2004	920	6 ans 8 mois	805
STEINER SAS				
Matériel industriel	2004	521	6 ans 8 mois	497

3.3.5.10 Créances rattachées à des participations

Ce poste concerne essentiellement :

- La société Tropikal /Comores pour 53 K€
- La société Plantes Aromatiques du Diois SA, mises en équivalence, pour 403 K€
- La société VF Aromatique SA à Grasse pour 3 K€.

3.3.5.11 Stocks

En K€	Stocks au 31 décembre 2004			Stocks au 31 décembre 2003		
	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciation	Valeurs nettes
Matières Premières	13 279	1 040	12 239	13 986	745	13 241
En-cours de biens	7 517	379	7 138	11 226	169	11 057
Produits Finis	15 245	1 902	13 343	10 994	1 104	9 891
Marchandises	4 087	325	3 762	3 716	163	3 554
TOTAL	40 128	3 646	36 482	39 923	2 180	37 743

3.3.5.12 Créances

En K€	Créances au 31 décembre 2004			Créances au 31 décembre 2003		
	Montant Brut	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an	Montant Brut	Créances à moins d'un an	Créances à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE						
Créances rattachées à des participations	459		459	480		480
Prêts	63	11	52	104	44	60
Autres immobilisations Financières	485		485	303		303
ACTIF CIRCULANT						
Créances clients & comptes rattachés	19 696	18 745	951	18 459	17 990	470
Autres (1)	6 680	4 795	1 886	3 089	3 089	-
Charges constatées d'avance	418	418		235	235	
TOTAL	27 801	23 969	3 833	22 670	21 358	1 312

(1) Dont Carry back = 1 829 K€

- Compte courant Eastaroma = 1 219 K€
- Compte courant Tropikal = 475 K€
- Compte courant Divers = 129 K€
- Créances fiscales = 1 521 K€
- Débiteurs Divers = 1 460 K€

Capital

- Le capital au 31 décembre 2004 s'élève à 4 852 706 € composé de 2 426 353 actions d'une valeur nominale de 2 €.
- Les mouvements sont détaillés ci-après :

Part du groupe (en K€)	2004	2003	2002
Situation nette au 01 janvier	27 639	26 936	28 736
Dividendes distribués		< 786>	< 786>
Résultat à la fin de période	< 2 957>	1 655	2 421
Reprise minoritaires	< 19>		
Reprise créances USA	129		
Changements de méthode	< 22>		
Transfert actions propres	-	-	< 3 349>
Incidence de change	< 98>	< 156>	< 98>
Divers	14	< 10>	12
Situation nette au 31 décembre	24 686	27 639	26 936

Minoritaires (en K€)	2004	2003	2002
Situation nette au 01 janvier	149	248	285
Dividendes distribués	-	-	< 7 >
Résultat à la fin de période	18	< 77 >	< 21 >
Changements de méthode	2		
Incidence de change	-	< 13 >	< 9 >
Reprise Minoritaires	19		
Divers reprises minoritaires		< 9 >	
Situation nette au 31 décembre	188	149	248

• Au 31 décembre 2004, les 242 635 actions détenues par la société en autocontrôle représentent 10% du capital social.

Actions propres (En K€)	Nombre d'actions	Cours moyen brut	Cours moyen net
Total au 31 décembre 2003	242 635	13,80	13,93
Achats au 31/12/04	-	-	-
Total au 31/12/04	242 635	9,41	9,50

Au 31 décembre 2002, compte tenu de l'absence d'affectation explicite du plan global d'achat d'actions Orgasynt S.A., les actions propres ont été reclassées en « titres immobilisés » dans les comptes sociaux Orgasynt S.A., et déduits des capitaux propres pour leur valeur brute dans les comptes consolidés (3 349 K€).

• Options de souscription d'actions.

Options de souscriptions d'actions	Total	Plan n°1	
		Tranche n° 3	Tranche n° 4
Nombre d'actions pouvant être souscrites	24 000	13 000	11 000
Nombre d'actions annulées suite au départ des salariés de la société (hors retraite)	- 4 900	- 4 300	- 600
TOTAL DES ACTIONS	19 100	8 700	10 400
Nombre de bénéficiaires	29	18	11
Point de départ d'exercice des options		27/05/2004	04/05/2005
Date d'expiration		26/05/2005	03/05/2006
Prix de souscription		9,35 €	10,94 €
Nombre d'actions souscrites au 31/12/04	0	0	0

3.3.5.13 provisions pour risques et charges

Libelles	Montant au 01/01/04	Modification de périmètre	Dotations	Reprises 2004		Montant au 31/12/04
				Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques	1 038		540	513		1 064
Provisions pour charges	1 156	609	236		350	1 651
TOTAL	2 194	609	775	513	350	2 716

- Provision pour pertes de change = 473 K€
- Provision pour retraite (1) = 1 554 K€
- Provision pour litiges (2) = 689 K€

(1)

en K€	31/12/2003	31/12/2004
Dette actuarielle	2 032	2 411
Juste valeur actif	< 714 >	< 645 >
Dette actuarielle nette	1 318	1 766
Coût des services passés		< 212 >
Montant de la provision	1 318	1 554
Solde à l'ouverture		1 318
Charge de l'exercice		203
Frais de transfert du plan		32
Montant de la provision		1 554
Coût des services rendus		129
Coût financier		95
Produits estimés des actifs		< 29 >
Charges de l'exercice sur services passés (A)		8
Charge de l'exercice		203

(A) étalé sur la durée résiduelle de travail des participants, soit 13 ans.

(2) Dont

- Litiges sur produits = 118 K€
- Litiges lagune Steiner SAS = 245 K€
- Autres Litiges = 326 K€

3.3.5.14 Emprunts et dettes financières

En K€	moins d'un an	de 1 à 5 ans	plus de 5 ans	Total
Emprunts bancaires	7 076	7 758	1 363	16 197
Emprunt Crédit bail	853	1 498		2 351
Dettes financières diverses (1)	262	5 077	19	5 358
Intérêts courus	66			66
TOTAL	8 257	14 333	1 382	23 972

(1) dont 4 149 K€ de compte courant bloqué de la participation des salariés d'Orgapharm S.A.S.

3.3.5.15 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance correspondent au retraitement des subventions en consolidation.

3.3.5.16 Engagements hors bilan

Dettes couvertes par des sûretés réelles.

Nature des dettes	Montant en K€
Emprunts bancaires	11 678

Les sûretés réelles accordées sont les suivantes :

- Nantissements sur fonds de commerce = 8 999 K€
- Nantissements sur titres Steiner Finances = 2 679 K€

Covenants financiers sur emprunts

Filiales	Capital emprunté en K€	Date	Capital restant du en K€	Respect covenants
ORGASYNTH INDUSTRIES S.A.S.	540	2 002	351	NON
SYNTHEXIM S.A.S.	1 000	2 003	700	NON
ORGACHIM S.A.S.	762	2 000	152	NON
ALL'CHEM S.A.S.	762	2 001	191	OUI
ALL'CHEM S.A.S.	300	2 002	180	OUI
STEINER S.A.S.	762	2 000	152	OUI
STEINER S.A.S.	458	2 001	197	OUI
STEINER S.A.S.	300	2 002	180	OUI
FONTAROME S.A.S	700	2 003	481	NON

A la date d'arrêté des comptes, aucun emprunt n'a fait l'objet d'une demande de règlement anticipé malgré le non respect des covenants.

3.3.6 Détail des postes du compte de résultat

3.3.6.1 Effectifs moyens

	2004	2003	2002
Cadres	90	86	70
Agents de maîtrise	166	138	120
Ouvriers- Employés	272	261	238
TOTAL(1)	528	485	428

(1) dont 77 salariés liés à la société Orgapharm S.A.S. en 2004.

3.3.6.2 Charges et produits financiers

En K€	Montant
Produits Financiers	997
Charges financières	< 2 543 >
Résultat Financier	< 1 546 >

Produits financiers :

- Reprises de provisions pour pertes de change = 346 K€
- Différence positive de change = 545 K€
- Autres intérêts divers = 106 K€

Charges financières :

- Dotation provisions pour pertes de change = 469 K€
- Différence négative de change = 481 K€
- Intérêts et charges assimilés = 1 524 K€
- Frais financiers sur crédit-bail = 69 K€

3.3.6.3 Charges et produits exceptionnels

Le résultat exceptionnel se décompose en :

En K€	Montant
Produits exceptionnels	1 370
Charges exceptionnelles	< 963 >
Résultat exceptionnel	407

Produits exceptionnels :

- Subvention virée au compte de résultat = 20 K€
- Reprise provision pour perte sur fabrication produit = 88 K€
- Produits de cession des immobilisations (1) = 771 K€
- Reprise sur provision retraite = 294 K€
- Divers = 197 K€

Charges exceptionnelles :

- VNC des éléments actif cédés (1) = 715 K€
- Dotation provision retraite = 169 K€
- Divers = 79 K€

(1) Cessions dans le cadre de financement par crédit bail.

3.3.7 Autres informations

3.3.7.1 Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se ventile géographiquement de la façon suivante :

En K€	France	CEE	Autres	Total
TOTAL 2004	51 336	29 328	16 468	97 131
TOTAL 2003	53 270	33 094	14 661	101 025

La ventilation par activité est la suivante :

En K€	Chimie pharmaceutique	Arômes et huiles essentielles	Chimie industrielle			Total
			Colorants	Chimie électronique	Agrochimie	
TOTAL 2004	29 039	29 857	25 873	5 629	6 733	97 131
TOTAL 2003	32 605	30 040	29 008	3 550	5 822	101 025

3.3.7.2 Evénements postérieurs à la clôture

Le groupe Orgasynth a annoncé dans un communiqué de presse le 17 janvier 2005, qu'il a décidé de céder sa division colorant et a confié à cet effet un mandat de vente à une banque d'affaires.

Cette division représente 25 873 K€ de chiffre d'affaires en 2004.

Une information complémentaire est donnée dans le paragraphe 3.3.2.3.

De plus, le 7 janvier 2005, Orgasynth a repris la société Floressence située à Saint Cézaire dans les Alpes Maritimes. Cette société qui emploie 65 personnes est spécialisée dans la création et la fabrication de compositions parfumées. Le chiffre d'affaires prévu pour 2005 est de 15M€.

Le groupe a décidé de restructurer sa filiale Orgachim. Une procédure de licenciements collectifs a été lancée le 9 mai 2005.

En effet, après plusieurs années de pertes ayant débouché sur une première restructuration en 2002, le redressement d'Orgachim n'a pas pu être amorcé. Face à la constante dégradation de ses marchés et des marges de ses produits, notamment en chimie à façon, seule une restructuration importante du site permettra de maintenir une activité minimale mais équilibrée en sauvegardant une partie de ses emplois. Cette restructuration prévoit l'arrêt de la majeure partie des ateliers et le maintien d'une activité de formulation phytosanitaire (signature d'un contrat pluriannuel sur des volumes de fabrications avec le principal client). Le plan de licenciement prévoit la suppression de près d'une trentaine de postes.

Le 12 mai 2005, Synthexim, filiale calaisienne du groupe a été placée en procédure simplifiée de redressement judiciaire.

Comme il est indiqué dans le paragraphe 3.3.2.3, le groupe a entamé des négociations avec ses partenaires bancaires afin de restructurer sa dette.

3.3.7.3 Rémunérations allouées

Organe d'administration : la société n'a pas procédé au titre de l'exercice 2004 à la distribution de jetons de présence.

Organe de direction : le total des rémunérations brutes versées aux membres de la direction générale s'élève à 410 085 € dont 12 909 € d'avantages en nature.

3.3.7.4 Politique environnementale

Etant donné le caractère de notre activité, tous nos sites sont très régulièrement inspectés par les autorités compétentes (DRIRE...). A la date du 31 décembre 2004, les investigations demandées par ces autorités dans le cadre de leur activité de contrôle, n'ont mis en évidence aucun problème significatif.

D'autre part, la volonté d'améliorer la protection de l'environnement s'est concrétisée par l'adhésion des sites à l'action d'Engagement de Progrès de la profession, ce qui se traduit par une amélioration continue de nos performances environnementales et un suivi chiffré des principaux paramètres.

En K€	Montant Total	Gestion des eaux usées	Gestion des déchets	Protection de l'air	Lutte contre le bruit	Protection du paysage	Frais fonctionnement station
All'Chem S.A.S.	829		829				
Steiner S.A.S.	612		199	7	5		401
Orgachim S.A.S.	146		115				31
Orgasynth Industries S.A.S.	349	5	323			10	11
Synthexim S.A.S.	422		422				
Adrian Industries S.A.S.	45		34	11			
Fontarome S.A.S.	37	5	32				
Orgapharm S.A.S.	25	11	13				
TOTAL	2 465	21	1 968	18	5	10	443

3.3.7.5 Inventaire des valeurs mobilières

Filiales	Nombre d'actions	Valeur Nominale	% de participation directe	Valeur Nette Comptable en K€
ESTAROMA			71,33 %	108
				108

Il n'a pas de valeurs mobilières de placement et de créances assimilées.

3.4 TABLEAUX DE FLUX DE TRÉSORERIE

En K€	31/12/04	31/12/03	31/12/02
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	< 2 940 >	1 578	2 399
Elimination des amortissements et provisions	6 163	6 026	5 214
Elimination de la variation des impôts différés	229	< 305 >	692
Elimination des plus ou moins values de cession	< 114 >	33	< 119 >
Elimination de la quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	42	33	131
MARGE BRUTE D'AUTOFINANCEMENT	3 381	7 365	8 317
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Incidence de la variation du BFR lié à l'activité	2 092	< 3 703 >	< 1 822 >
FLUX NET GÈNERE PAR L'ACTIVITE	5 473	3 663	6 495
Acquisitions d'immobilisations	< 4 089 >	< 5 149 >	< 6 570 >
Cessions d'immobilisations	829	637	187
Ecart de conversion des immobilisations	-	277	310
Divers	-	< 9 >	2
FLUX NET AFFECTE AUX INVESTISSEMENTS	< 3 260 >	< 4 243 >	< 6 072 >
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	-	< 786 >	< 786 >
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées			
Ecart de conversion sur les fonds propres Nouveaux Minoritaires	-	< 13 >	< 100 >
Transfert actions propres en capitaux	-	-	< 3 349 >
Emission d'emprunts bancaires & de crédits baux mobiliers	4 124	4 642	3 545
Remboursement d'emprunts	< 7 764 >	< 7 747 >	< 8 179 >
Remboursement de participation des salariés	< 93 >		
FLUX NET PROVENANT DU FINANCEMENT	< 3 733 >	< 3 904 >	< 8 869 >
INCIDENCE VARIATION DE PERIMETRE	-	< 801 >	34
VARIATION DE TRESORERIE	< 1 520 >	< 5 286 >	< 8 412 >
TRESORERIE A L'OUVERTURE	< 18 692 >	< 13 406 >	< 4 994 >
TRESORERIE A LA CLOTURE	< 20 212 >	< 692 >	< 13 406 >
VARIATION DE TRESORERIE	< 1 520 >	< 5 286 >	< 8 412 >

3.5 RAPPORT AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS



S.A.R.L. Mission Audit
2, rue Guiglia
06045 Nice Cedex 1
France

KPMG Audit
4, rue Alfred Kastler
14053 Caen Cedex
France

Orgasynth S.A.

Siège social : 211 boulevard Vincent Auriol - 75013 Paris
Capital social : 4 852 706 €

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Orgasynth S.A., relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France à l'exception des points décrits dans les trois paragraphes suivants ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous formulons les réserves suivantes :

- Le groupe ne disposant pas des structures comptables nécessaires et étant en cours de recherche d'experts comptables et de cabinets d'audit locaux, nous n'avons pas obtenu les états financiers au 31 décembre 2004 des sociétés Eastaroma (Ukraine) et Tropicall (République Islamique des Comores), détenues par votre société, et non consolidées au 31 décembre 2004. De ce fait, nous n'avons pas pu juger du caractère significatif de ces filiales, et de l'incidence de leur non intégration dans le périmètre de consolidation conformément au Règlement CRC 99-02.

- Pour la même raison (non obtention des états financiers), nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les valeurs d'actifs et de passifs liées à ces sociétés, à savoir :

- Les titres de participation Eastaroma, figurant dans le poste « titres de participation » pour une valeur de €. 107 580 (les titres Tropicall figurent au bilan pour une valeur non significative) ;
- Le compte courant débiteur avec la société Eastaroma, figurant dans le poste « Autres créances », pour une valeur de €. 1 219 466 ;
- Le compte courant débiteur avec la société Tropicall, figurant dans le poste « Autres créances », pour une valeur de €. 273 141.

_ Enfin, nous n'avons pas obtenu le rapport d'audit des auditeurs de la société Adrian USA incluse dans le périmètre de consolidation. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la contribution de cette société aux états financiers consolidés du groupe au 31 décembre 2004, soit notamment :

- Chiffre d'affaires : K€. 2 854
- Résultat net : K€. (54)
- Situation nette : K€. (168)

Sous ces réserves, nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants exposés dans l'annexe :

- Notes 3.3.2.3. relative à l'incertitude significative sur la continuité de l'exploitation du groupe ;
- Note 3.3.2.3.8. « Provisions pour risques et charges » exposant un changement de méthode, liée à l'application de la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité ;
- Note 3.3.5.12. « Créances » relative à la constatation sur l'exercice d'une créance de carry back à hauteur de €. 1 828 692 ;
- Note 3.3.5.16. « Engagements hors bilan » présentant la situation des clauses de covenants financiers liées aux emprunts.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les autres éléments suivants :

- Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé du changement de méthodes comptables mentionné ci-dessus et de la présentation qui en a été faite.
- Par ailleurs, la Note 3.3.2.3.1. « Immobilisations Incorporelles » de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives aux fonds de commerce.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

- Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous estimons que l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société et du groupe au regard de l'incertitude significative, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de note démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. Vérification spécifique

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion. A l'exception de l'incidence éventuelles des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attirons votre attention sur les informations données dans le rapport du Président sur le contrôle interne exposant les procédures mises en place pour permettre la transition aux normes comptables internationales, et les raisons pour lesquelles seule une information narrative a été communiquée par le groupe à la clôture de l'exercice. Par ailleurs, il apparaît dans le rapport du Président que le groupe estime ne pas être en mesure de présenter ses comptes semestriels 2005 en conformité avec le référentiel IFRS.

Caen et Nice, le 19 août 2005

Les commissaires aux comptes

S.A.R.L. Mission Audit



Alain Timsit

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Yves Gouhir
Associé

4. Comptes sociaux

4.1 BILAN AU 31/12/2004 (en euros)

Actif	Exercice au 31/12/2004			Exercice au 31/12/03	Exercice au 31/12/02	Passif	Exercice net au 31/12/04	Exercice net au 31/12/03	Exercice net au 31/12/02
	Brut	Amort. provision.	Net						
ACTIF IMMOBILISE						CAPITAUX PROPRES			
Immobilisations incorporelles						Capital	4 852 706	4 852 706	4 852 706
Logiciels	27 426	27 426	0	4 515	14 010	Primes de fusion et d'apport	8 166 032	8 166 032	8 166 032
Immobilisations corporelles						Réserve légales	485 271	485 271	485 271
Constructions	93 984	23 531	70 453	79 852	89 250	Autres réserves	15 398 519	15 398 519	15 398 519
Mat. de bureau & infor - Inst. tech.	24 631	15 099	9 532	13 443	13 601	Report à nouveau	10 900 000	5 101 028	2 593 752
Immobilisations en cours	15 605		15 605	-	22 112	Résultat de l'exercice	- 5 913 575	5 798 972	3 293 415
Immobilisations financières						TOTAL I	33 888 953	39 802 528	34 789 694
Titres de participations	41 336 572	13 030 000	28 306 572	39 629 595	39 370 399	Provisions pour risques	152 357	72 624	70 673
Actions propres	3 348 595	1 065 400	2 283 195	3 074 185	2 392 093	TOTAL II	152 357	72 624	70 673
Autres immo. financières	183 285		183 285	240 949	238 057				
TOTAL I	45 030 101	14 161 457	30 868 643	43 042 541	42 139 522				
ACTIF CIRCULANT						DETTES			
Avances & acomptes sur commandes	27 197		27 197	3 146	1 123	Dettes financières			
Autres créances						Emprunts & dettes auprès des établissements de crédit	4 907 132	6 349 511	8 658 012
Clients & comptes rattachés	5 604 196		5 604 196	2 852 588	3 199 132	Emprunts & dettes financières	77 500	77 500	77 500
Autres créances	8 180 272	870 000	8 180 272	4 283 972	4 795 575	Dettes fournisseurs & comptes rattachés	788 992	624 833	528 887
Valeurs mobilières de						Dettes fiscales et sociales	1 174 555	1 280 638	1 411 895
Disponibilités	9 174		9 174	10 034	690 462	Autres dettes	3 880 414	2 072 697	5 378 668
Charges constatées d'avance	28 111		28 111	15 478	18 892	TOTAL III	10 828 664	10 405 230	16 055 012
TOTAL II	14 718 953	870 000	13 848 953	7 165 217	8 705 184	Ecart de conversion passif			
Ecart de conversion actif	152 357		152 357	72 624	70 673	TOTAL IV	-	-	-
TOTAL III	152 357	-	152 357	72 624	70 673	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	44 869 954	50 280 382	50 915 380
TOTAL GENERAL (I+II+III)	59 901 412	15 031 457	44 869 954	50 280 382	50 915 380				

4.2 COMPTE DE RÉSULTAT AU 31/12/2004 (en euros)

	Exercice au 31/12/04	Exercice au 31/12/03	Exercice au 31/12/02		Exercice au 31/12/04	Exercice au 31/12/03	Exercice au 31/12/02
Produits d'exploitation				Charges financières			
Prestations de service	3 097 849	3 410 224	3 409 743	Dotations aux provisions pertes et charges			
Production vendue				Dotations aux provisions sur titres	13 243 347	72 624	2 627 176
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	3 097 849	3 410 224	3 409 743	Intérêts et charges assimilées	192 042	293 564	399 942
Subvention d'exploitation	82 550		153 668	Différences négatives de change	21 158	21 548	447 584
Autres produits	144 504	51 501	20 669	TOTAL VI	13 456 548	387 736	3 474 702
Transfert de charges d'exploitation				2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-8 820 429	5 084 225	1 314 202
TOTAL I	3 324 903	3 461 725	3 584 080	3. RESULTAT COURANT AV IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)	-8 937 326	5 271 193	1 765 948
Charges d'exploitation				Produits exceptionnels			
Autres achats et charges externes	1 788 321	1 966 481	1 883 198	Sur opérations de gestion			
Impôts, taxes et versements assimilés	131 900	15 522	22 072	Sur opérations en capital	124 547	-	800
Salaires et traitements	1 072 285	873 215	875 636	Reprise sur provisions			
Charges sociales	437 717	354 790	332 923	TOTAL VII	124 547	-	800
Dotation aux amort. et provisions :				Charges exceptionnelles			
- Dotation aux amortissements	11 985	31 136	18 071	Sur opérations de gestion		411	-
- Dotation aux provisions				Sur opérations en capital	123 383		1 142
Autres charges	9 674	43 377	10 138	Dotations aux amortissements			
TOTAL II	3 451 884	3 284 521	3 142 039	Dotations aux provisions			
I. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	- 126 981	177 204	442 041	TOTAL VIII	123 383	411	1 142
Bénéfice attribué ou perte transférée III	10 084	9 764	9 705	4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	1 164	< 411>	< 342>
Perte supportée ou bénéfice transféré IV				PARTICIPATION DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANSION (IX)			
Produits financiers				IMPOTS SUR LES BENEFICES (X)	<3 022 586>	<528 190>	<1 527 808>
Produits financiers de participation	4 500 000	4 500 280	4 650 240	TOTAL PRODUITS (I+III+V+VII)	8 095 655	8 943 450	8 383 489
Produits autres valeurs mob. et créances actif immob.			110	TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	14 009 230	3 144 478	5 090 075
Intérêts et produits assimilés	7 891	180	1 000	RÉSULTAT	-5 913 575	5 798 972	3 293 414
Produits nets sur cessions de V.M.P.			421				
Différences positives de change	55 604	218 734	12 991				
Reprise de prov. et transfert de charges financières	72 624	752 766	124 142				
TOTAL V	4 636 119	5 471 960	4 788 904				

4.3 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

4.3.1 Principe comptable, méthode d'évaluation et faits caractéristiques

4.3.1.1 Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les états financiers ont été établis en conformité avec les principes généraux d'établissement et de présentation des comptes définis par le code de commerce et le règlement CRC n° 99-03 du 29 avril 1999.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

• Continuité d'exploitation

Il convient de signaler que le groupe connaît depuis le courant de l'année 2004, de fortes tensions de trésorerie qui ont conduit notamment à la mise en redressement judiciaire de la filiale Synthexim intervenue le 12 mai dernier.

Néanmoins les perspectives d'activité du groupe pour l'année 2005 sont très favorables ce qui se traduira à terme par une amélioration de la trésorerie à court terme.

Dans l'attente le groupe a entamé des négociations avec ses partenaires bancaires relatives :

- A la conversion en un prêt amortissable du crédit relais mis en place le 14 janvier dernier dans le cadre de l'acquisition de la société Floressence et ses filiales. Ce crédit relais devait être remboursé au moyen du produit de la cession de la division colorants. Les offres recueillies n'ayant pas donné satisfaction, cette cession a été différée rendant la conversion du crédit relais nécessaire.

- A l'obtention d'un financement bancaire à moyen terme permettant :

- le refinancement du crédit vendeur consenti par le vendeur dans le cadre de la cession à la filiale Orgapharm de l'activité exploitée sur le site de Pithiviers
- ainsi qu'un soulagement de la trésorerie court terme.

L'échec de ces négociations avec les banques entraînerait une incertitude sur la capacité de la société et du groupe à poursuivre son activité.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

• Participations, autres titres immobilisés

La valeur d'acquisition est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation est éventuellement constituée pour ramener la valeur d'acquisition à sa valeur d'utilité, appréciée notamment par référence à la quote-part de

situation nette détenue et compte tenu des plus values latentes potentielles.

Une provision de 11 990 K€ (dont 10 390 K€ comptabilisée sur l'exercice) pour dépréciation des titres de participation détenus dans le capital d'ORGACHIM a été constituée par comparaison avec l'actif net corrigé des plus values potentielles liées à un rapport d'évaluation des actifs immobilisés daté du 20 juin 2005 et d'une évaluation raisonnable de l'activité GOM faite sur la base des offres reçues par Orgasynth dans le cadre de la mise en vente de la division Colorants.

De plus, une provision de 1 040 K€ pour dépréciation des titres Adrian Industries SAS et une provision de 870 K€ pour dépréciation de la créance détenue en compte courant sur cette société ont été constatées sur l'exercice.

Par ailleurs, la procédure de redressement judiciaire de la société Synthexim n'a pas entraîné la comptabilisation d'une provision pour dépréciation des titres. La situation nette de la société s'élève à 4 200 K€ pour une valeur de titres de 3 900 K€ et le groupe souhaite maintenir l'activité de cette filiale.

• Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

• Provisions pour risques et charges

Les engagements au personnel ont été calculés conformément à la recommandation 03-R-01 du CNC, par un actuaire indépendant.

Les hypothèses actuelles retenues ont été les suivantes :

	2004	2003
Taux d'actualisation	4,5%	4,5%
Taux d'inflation à long terme	2,0%	2,0%
Table de mortalité	TV 88-90	TV 88-90
Mode de départ à la retraite	Départ volontaire	Départ volontaire
Age de départ à la retraite	Table générationnelle en fonction de l'année de naissance	Table générationnelle en fonction de l'année de naissance
Taux de croissance des salaires	2,0%	2,0%
Taux de rémunération du plan	5,0%	

4.3.1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Décembre 2004 :

La société Orgapharm S.A.S., située à Pithiviers, a été créée le 1^{er} décembre 2004, par l'acquisition d'une branche de fonds de commerce de la société Merck santé, située à Lyon.

Cette société fabrique et vend des produits se rapportant à la chimie fine et produits de base pour l'industrie pharmaceutique et aromatique.

4.3.2 Détail des postes du bilan

4.3.2.1 Mouvements de l'exercice des immobilisations

En K€	Valeur Brute au 01/01/2004	Augmentation	Diminution	Valeur Brute au 31/12/2004
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels	33		6	27
Immobilisations Corporelles				
Agencements des constructions	94			94
Installations techniques matériel	4			4
Matériel de bureau & informatique	32	118	130	20
Immobilisations en cours		16		16
Immobilisations Financières				
Titres de participations	41 251	153	67	41 337
Actions propres	3 349			3 349
Autres immobilisations financières	220		37	183
TOTAL	44 983	286	239	45 030

4.3.2.2 Mouvement de l'exercice des amortissements et provisions

En K€	Cumulés au 01/01/2004	Augmentation	Diminution	Cumulés au 31/12/2004
Immobilisations Incorporelles				
Logiciels	29	0	2	27
Immobilisations Corporelles				
Agencements des constructions	14	9		24
Installations techniques matériel	4	0		4
Matériel de bureau & informatique	19	2	11	11
Immobilisations Financières				
Titres de participation	1 600	11 430		13 030
Actions propres	274	791		1 065
TOTAL	1 941	12 233	12	14 161

4.3.2.3 Liste des filiales et participations

4.3.2.3.1 Liste des filiales et participations françaises

Renseignements détaillés sur chaque filiales et participations		Informations financières				Valeur des titres de participation		C.A. HT
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en%)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex clos)	Brute	Nette	
Sociétés	Siège social							
ORGASYNTH INDUSTRIES S.A.S.	23,Chemin de 1a Madeleine 06130 GRASSE	1 525	2 049	100	< 2 678 >	1 757	1 757	15 294
ALL'CHEM S.A.S.	Rue Marceau BP 577 03317 MONTLUCON	763	4 080	100	1 302	1 975	1 975	13 659
ORGASYNTH S.A.S.	3,Rue Octave Fauquet BP 7 76350 OISSEL	3 313	5 985	100	< 2 919 >	12 609	8 009	10 566
SYNTHEXIM S.A.S.	Rue des Mouettes Z.I. des Dunes 62100 CALAIS	4 067	143	100	< 955 >	3 883	3 883	7 298
ORGASYNTH FINANCES G.I.E.	3,Rue Octave Fauquet BP 7 76350 OISSEL			100	-			
STEINER FINANCES S.A.S.	9, route de Rouen B.P.1161 27950 SAINT-MARCEL	3 813	17 847	100	3 030	18 488	18 488	989
S.C.I COLOR IMMOBILIER	La Pommerie 76480 AMBOURVILLE	3	95	50,98	20	2	2	104
SA CHIROSEP	11, rue de la Boissiere 76170 LA FRENAYE	1 274	529	529	34,07	1 218	1 218	67
ADRIAN INDUSTRIES S.A.S.	1,avenue Augustin Fresnel 13090 AIX EN PROVENCE	1 040	1 924	100	< 1197 >	1 040	1 040	18 074
FONTAROME S.A.S.	Zone Industrielle du Vert Galant 66, avenue du Château 95310 SAINT OVEN L'AUMONE	40	294	100	< 1258 >	40	40	7 605
SA COLOR	38 Ancienne route de Duclair 76380 CANTELEU	156	177	24,98	< 52 >	75	75	4 026
ORGAPHARM	Rue du Moulin de la Canne 45300 PITHIVIERS	40	321	100	321	40	40	1 725

4.3.2.3.2 Liste des filiales et participations étrangères (en K€)

Renseignements détaillés sur chaque filiales et participations		Informations financières				Valeur des titres de participation		C.A. Hf
		Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenue (en%)	Résultats (bénéfice ou perte du dernier ex clos)	Brute	Nette	
FONTAROME S.A.	c/o Mauprochim S.A. 14 Chemin du Pré Fleuri 1228 PLAN LES OUATES SUISSE	64	< 37 >		< 6 >	35	35	-
EASTAROMA S.A.R.L.	20 rue Zavodskaya 67840 Village Molodejnyé District d'Ovidiopol Région d'Odessa UKRAINE	342	< 93 >	71,33	< 55 >	108	108	

4.3.2.4 Actif circulant classé par échéance

En K€	Montant brut	CRÉANCES à moins d'un an	CRÉANCES à plus d'un an
ACTIF IMMOBILISE			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	3 532		3 532
AUTRES CRÉANCES			
Clients et comptes rattachés	5 604	5 604	
Comptes courants des associés	6 864	6 864	
Autres créances ⁽¹⁾	2 186	360	1 826
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	28	28	
TOTAL	18 214	12 857	5 358

(1) : dont carry back = 1 826 K€

4.3.2.5 Créances sur filiales et participations

En K€	Montant brut
Clients et comptes rattachés	5 604
Comptes courants des associés (1)	6 864
TOTAL	12 468

(1) Comptes Courants :

- Compte courant Eastaroma = 1 220 K€
- Compte courant Steiner SAS = 1 343 K€
- Compte courant Synthexim SAS = 461 K€
- Compte courant Fontarôme SAS = 906 K€
- Compte courant Steiner Finances SAS = 321 K€
- Compte courant Adrian SAS = 1 861 K€
- Compte courant All'chem SAS = 587 K€
- Compte courant Orgapharm SAS = 165 K€

4.3.2.6 Capital

Le capital est composé de 2 426 353 actions d'un nominal de 2 €, souscrites en totalité, soit 4 852 706 €.

En K€	2004
Situation nette au 01 janvier	39 803
Dividendes distribués	
Résultat de l'exercice	-5 914
Situation nette au 31 décembre	33 889

Toutes les actions sont libérées entièrement.

4.3.2.7 Provisions pour risques et charges

En K€	Montant au 01/01/2004	Augmentations	Diminutions	Montant au 31/12/2004
Provisions pour risques de change	73	152	73	152
TOTAL	73	152	73	152

4.3.2.8 Dettes sur filiales et participations

En K€	Montant brut
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	
Comptes courants (1)	3 630
Autres dettes	77
TOTAL	3 708

- (1) Comptes courants
- Compte courant Orgachim SAS = 879 K€
 - Compte courant Synthexim SAS = 1 073 K€
 - Compte courant Adrian SAS = 26 K€
 - Compte courant Orgasynth Industries SAS = 8 K€
 - Compte courant Orgasynth Finances GIE = 1 644 K€

4.3.2.9 Etat des dettes classées par échéance

En K€	Montant brut	ÉCHÉANCE à moins d'un an	ÉCHÉANCE à plus d'un an et à moins de 5 ans	ÉCHÉANCE à plus de 5 ans
DETTES FINANCIERES				
Emprunts et dettes financières	4 907	4 907		
Emprunts et dettes financières diverses	78		78	
AUTRES DETTES				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	789	789		
Dettes fiscales et sociales	1 175	1 175		
Autres dettes (comptes courants)	3 880	3 880		
TOTAL	10 829	10 751	78	-

4.3.2.10 Charges à payer

En K€	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Intérêts courus sur emprunts	5
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	
Fournisseurs : factures non parvenues	149
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sociales	78
Dettes fiscales	10
TOTAL	243

4.3.2.11 Autres informations

En K€	Nbre actions	Cours moyen en K€	Valeur brute en K€	Provision en K€
Actions propres au 31/12/04	242 655	13,80	3 348	274
Achats 2004	-	-	-	
Reprise de provisions au 31/12/04				
Dotations aux provisions au 31/12/04				791
TOTAL AU 31/12/04	242 655	13,79	3 348	1 065

Au 31 décembre, les 242 635 actions détenues par la société en autocontrôle représentent 10% du capital social. Compte tenu de l'absence d'affectation explicite du plan global d'achat d'actions Orgasynth, les actions propres ont été reclassées en « titres immobilisés » dans les comptes sociaux Orgasynth S.A au 31 décembre 2002, et déduits des capitaux propres pour leur valeur brute dans les comptes consolidés (3 349 K€).

Le cours moyen de l'action en décembre 2003 étant de 12.67 € et celui de décembre 2004 de 9.41 €, une provision complémentaire de 791 K€ a été constatée en charges financières.

4.3.2.12 Engagement pris en matière de retraite (hors bilan)

En K€	Montant
Provision au 01/01/04	22
Ajustement	10
Nouveau calcul au 01/01/04 (1)	32
Charge de l'exercice	9
Total engagement au 31/12/04	41

(1) Selon recommandation 03-R-01 du CNC.

4.3.3 Détail des postes du compte de résultat

4.3.3.1 Nature du chiffre d'affaires : 3 098 K€

2 564 K€ : Prestation en fonction du chiffre d'affaires des filiales, de la Direction Générale, Direction de Production, Direction Commerciale et Direction de la Recherche.

534 K€ : Sous location de bâtiments industriels à Adrian Industries.

4.3.3.2 Détail des charges et produits financiers

Produits financiers : 4 636 K€

- Dividendes reçus : 4 500 K€
- Reprises provision pour risques de change : 73 K€
- Autres intérêts et produits assimilés : 8 K€
- Différences positives de change : 55 K€

Charges financières : 13 457 K€

- Différences de change négative : 21 K€
- Intérêts et charges assimilées : 192 K€
- Dotations aux provisions pour risques de change : 13 243 K€

4.3.3.3 Accroissement et allègement de la dette future d'impôt

En K€	Rubriques	Taux
CHARGES LATENTES		
	Ecart de conversion actif	152
	TOTAL A	152
CRÉDITS LATENTS		
	Contribution sociale de solidarité	1
	Provisions pour pertes de change	152
	Ecart de conversion Passif	-
	TOTAL B	153
	ECART A - B	1
	CRÉDIT D'IMPOT (y compris contribution 3%)	0

4.3.3.4. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

En K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat net
Résultat Courant	- 8 937	1 194	- 7 744
Résultat Exceptionnel	1	1 829	1 830
TOTAL	- 8 936	3 023	- 5 914

Le montant des impôts en résultat exceptionnel concerne une demande de carry-back.

4.3.4 Autres informations

4.3.4.1 Evènements postérieurs à la clôture

Le groupe Orgasynth a annoncé dans un communiqué de presse du 17 janvier 2005, qu'il a décidé de céder sa

division Colorants et a confié à cet effet un mandat de vente à une banque d'affaires.

Cette division a représenté 25 873 K€ de chiffre d'affaires en 2004. Une information complémentaire est donnée dans le paragraphe 4.3.1.1.

De plus, le 7 janvier 2005, Orgasynth a signé la reprise de la société Floressence située à Saint Cézaire dans les Alpes Maritimes. Cette société qui emploie 65 personnes est spécialisée dans la création et la fabrication de compositions parfumées.

Le chiffre d'affaires prévu pour 2005 est de 15 M€.

Le groupe a décidé de restructurer sa filiale Orgachim.

Une procédure de licenciements collectifs a été lancée le 9 mai 2005.

En effet, après plusieurs années de pertes ayant débouché sur une première restructuration en 2002, le redressement d'Orgachim n'a pas pu être amorcé. Face à la constante dégradation de ses marchés et des marges de ses produits, notamment en chime à façon, seule une restructuration importante du site permettra de maintenir une activité minimale mais équilibrée en sauvegardant une partie de ses emplois. Cette restructuration prévoit l'arrêt de la majeure partie des ateliers et le maintien d'une activité de formulation phytosanitaire (signature d'un contrat pluriannuel sur des volumes de fabrications avec le principal client). Le plan de licenciement prévoit la suppression de près d'une trentaine de postes.

Le 12 mai 2005, Synthexim, filiale calaisienne du groupe a été placée en procédure simplifiée de redressement judiciaire.

Comme il est indiqué dans le paragraphe 4.3.1.1 le groupe a entamé des négociations avec ses partenaires bancaires afin de restructurer son endettement.

4.3.4.2 Rémunération des dirigeants

Organe d'administration : la société n'a pas procédé au titre de l'exercice 2004 à la distribution de jetons de présence.

Organe de direction : le total des rémunérations brutes versées aux membres de la direction générale s'élève à 410 085 € dont 12 909 € d'avantages en nature.

4.3.4.3 Effectifs

Effectif au 31.12.04 : 11 personnes dont 9 cadres et 1 agent de maîtrise et 1 employé.

Effectif au 31.12.03 : 13 personnes dont 9 cadres et 4 agents de maîtrise.

4.3.4.4 Politique environnementale

Etant donné le caractère de notre activité, tous les sites de nos filiales sont très régulièrement inspectés par les autorités compétentes (DRIRE...). A la date du 31 décembre 2004, les investigations demandées par ces autorités dans le cadre de leur activité de contrôle, n'ont mis en évidence aucun problème significatif.

D'autre part, la volonté d'améliorer la protection de l'environnement s'est concrétisée par l'adhésion des sites à l'action d'Engagement de Progrès de la profession ce qui se traduit par une amélioration continue de nos performances environnementales et un suivi chiffré des principaux paramètres.

4.3.4.5 Régime d'intégration fiscale

En K€	Sociétés	Imprimé ER	Résultat fiscal des Filiales	Impôt des Filiales
	Orgasynth SA	- 1 138	- 913	
	Orgasynth Industries SAS	- 2 683	- 2 683	
	All'Chem SAS	2 058	1 733	595
	Orgachim SAS	- 2 923	- 2 923	
	Synthexim Sas	- 1 038	- 1 038	
	Steiner SAS	1 471	1 470	505
	Adrian Industries SAS	- 1 101	- 1 096	
	Steiner Finances SAS	124	274	94
	Fontarôme SAS	- 254	- 256	
	Résultat du Groupe	- 5 486	- 5 432	1 194
	IS à 33,33%	- 1 829		
	Contribution 3%	- 55		
	Contribution 3,33%	- 86		
	Impôt du	- 1 969		
	Profit d'intégration net de la mère	1 194		

Le groupe Orgasynth est fiscalement intégré. Les économies d'impôt réalisées par le groupe grâce aux déficits sont conservées chez la société Mère et considérées comme un gain immédiat de l'exercice. Au cas où les filiales redeviendraient bénéficiaires, la société-mère supporterait alors une charge d'impôt. La société n'a pas appliqué l'avis 2005-B du 2 mars 2005 du Comité d'urgence du CNC relatif aux conditions de constatation d'une provision de la société mère bénéficiant de l'intégration fiscale.

En effet, les derniers éléments obtenus à la date d'arrêté des comptes indiquent que cet avis devrait être amendé et ne pas concerner les sociétés chroniquement déficitaires. Par ailleurs, cet avis ne devrait être applicable qu'à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2005.

Filiales	Montant en K€
Orgachim	5 554
Orgasynth Industries	894
Adrian Industries	371
Fontarome	87
Synthexim	351
Total	7 257

4.3.4.6 Engagements hors bilan

Nantissement sur titres Steiner Finances SAS : 2 679 K€. L'emprunt soumis à covenant financier a été totalement remboursé par anticipation par décision de la société le 31 janvier 2005.

4.3.4.7 Inventaire des valeurs mobilières de placement

Filiales	Nombre d'actions détenues	Valeur Nominale	% de participation directe	Valeur Nette Comptable en K€
ORGASYNTH INDUSTRIES S.A.S	100 000	15,25 €	100,00%	1 757
ALL'CHEM S.A.S.	50 000	15,25 €	100,00%	1 975
ORGACHIM S.A.S.	331 300	10,00 €	100,00%	8 009
STEINER FINANCES S.A.S.	250 000	15,25 €	100,00%	18 488
SYNTHEXIM S.A.S.	266 720	15,25 €	100,00%	3 883
CHIROSEP S.A.	43 344	10,00 €	34,02%	1 218
FONTAROME S.A.S.	400	100,00 €	100,00%	40
FONTAROME SUISSE S.A.	99	10,00 CHF	99,00%	35
S.C.I. COLOR IMMOBILIER	102	15,25 €	51,00%	2
ADRIAN INDUSTRIES S.A.S.	10 400	100,00 €	100,00%	1 040
SA COLOR	2 550	37,64 €	24,98%	75
VF AROMATIQUE S.A.	12 375	36,00 €	85,84%	68
ESTAROMA			71,33%	108
ORGAPHARM S.A.S	400	40,00 €	100,00%	40
				36 737

Il s'agit uniquement de titres de participation.

4.4 RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



S.A.R.L. Mission Audit
2, rue Guiglia
06045 Nice Cedex 1
France

KPMG Audit
4, rue Alfred Kastler
14053 Caen Cedex
France

Orgasynth S.A.

Siège social : 211 boulevard Vincent Auriol - 75013 Paris
Capital social : 4 852 706 €

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2004, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Orgasynth S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos travaux fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous formulons la réserve suivante :

- Le groupe ne disposant pas des structures comptables nécessaires et étant en cours de recherche d'experts comptables et de cabinets d'audit locaux, nous n'avons pas obtenu les états financiers au 31 décembre 2004 de la société Eastaroma (Ukraine) détenue par votre société. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur les valeurs d'actifs liées à cette société, à savoir :

- Les titres de participation Eastaroma, figurant dans le poste « Titres de participation » pour une valeur de €. 107 580 ;
- Le compte courant débiteur avec la société Eastaroma, figurant dans le poste « Autres créances », pour une valeur de €. 1 219 466.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- La note 4.3.1.1 de l'annexe relative à l'incertitude significative sur la continuité de l'exploitation de la société et du groupe ;
- La note 4.3.2.4. de l'annexe « Actif circulant classé par échéance » relative à la constatation sur l'exercice d'une créance de carry back à hauteur de €. 1 828 692.

2. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.225-235 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit aux réserves mentionnées ci-dessus, ont porté :

- Sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les autres titres de participation détenus par votre société ;
- Sur le caractère approprié de l'information donnée en annexe sur la situation de la société et du groupe au regard de l'incertitude significative, mentionnée ci-dessus, pesant sur la continuité de l'exploitation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de note démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

• Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi. A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés ci-dessus, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Caen et Nice, le 19 août 2005
Les commissaires aux comptes

S.A.R.L. Mission Audit

Alain Timsit

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Yves Gouhir
Associé

4.5 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES



S.A.R.L. Mission Audit
2, rue Guiglia
06045 Nice Cedex 1
France

KPMG Audit
4, rue Alfred Kastler
14053 Caen Cedex
France

Orgasynt S.A.

Siège social : 211 boulevard Vincent Auriol - 75013 Paris
Capital social : 4 852 706 €

Rapport général des commissaires aux comptes

Exercice clos le 31 décembre 2004

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Convention d'assistance technique :

- **Personne concernée :** Monsieur Emmanuel Alvès.
- **Nature et Objet :** Convention d'assistance technique avec la société Orgapharm S.A.S.
- **Modalités :** Facturation par votre société d'une redevance de 3 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes de la société Orgapharm S.A.S. Les produits constatés sur l'exercice se sont élevés à €. 51 745.

Convention de cautionnement :

- **Personne concernée :** Monsieur Emmanuel Alvès.
- **Nature et Objet :** Convention de cautionnement de la société All'Chem S.A.S.
- **Modalités :** Cautionnement au titre d'un emprunt de €. 650 000 remboursable sur 5 ans.

Convention d'emprunt :

- **Personne concernée :** Monsieur Emmanuel Alvès.
- **Nature et Objet :** Emprunt en faveur de la société Orgasynt Industries S.A.S.
- **Modalités :** Emprunt de €. 1 000 000 contracté par l'intermédiaire du GIAC auprès de Calyon, étant précisé que l'engagement ainsi souscrit l'est solidairement et indivisiblement avec la société Orgasynt Industries S.A.S.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Convention de sous location avec la société Imcolas S.C.I. :

- **Nature et Objet :** Prise à bail de sous location par votre société à compter du 17 avril 2002 auprès de la société Imcolas SCI d'un ensemble immobilier situé au 385, avenue Augustin Fresnel, à Aix-en-Provence (13).
- **Modalités :** Le montant du loyer comptabilisé en charge au titre de l'exercice 2004 s'élève à €. 534 255.

Convention d'avenant à la convention de sous location conclue avec la société Imcolas S.C.I. :

- **Nature et Objet :** Établissement d'un avenant à la convention de sous location établi par votre société, à compter du 17 avril 2002 auprès de la société Imcolas S.C.I. pour un ensemble immobilier situé au 385, avenue Augustin Fresnel, à Aix-en-Provence (13). L'article 13 du contrat de sous-location est complété par les obligations de votre société envers la société Imcolas S.C.I. relatives au respect des réglementations, utilisations de matières et matériels dangereux et/ou polluants, et relatives à l'environnement.
- **Modalités :** Votre société supportera tous les frais et dommages pouvant résulter d'un quelconque litige concernant les points soulevés pouvant impliquer la société Imcolas S.C.I.

Convention de sous location avec la société Adrian Industries S.A.S. :

- **Nature et Objet :** Conclusion d'un bail de sous-location à compter du 17 avril 2002 au profit de la société Adrian Industries S.A.S., pour un ensemble immobilier situé au 385, avenue Augustin Fresnel, à Aix-en-Provence (13).
- **Modalités :** Le montant de la sous-location comptabilisé en produit au titre de l'exercice 2004 s'élève à €. 534 255.

Convention d'avenant à la convention de sous location conclue avec la société Adrian Industries S.A.S. :

- **Nature et Objet :** Établissement d'un avenant à la convention de sous location établi par la société Adrian Industries S.A.S. à compter du 17 avril 2002 auprès de votre société pour un ensemble immobilier situé au 385, avenue Augustin Fresnel, à Aix-en-Provence (13). L'article 13 du Contrat de sous-location est complété par les obligations de la société Adrian Industries S.A.S. envers votre société, relatives au respect des réglementations, utilisations de matières et matériels dangereux et/ou polluants, et relatives à l'environnement.

• **Modalités** : La société Adrian Industrie S.A.S. supportera tous les frais et dommages pouvant résulter d'un quelconque litige concernant les points soulevés pouvant impliquer votre société.

Convention d'assistance technique :

• **Nature et Objet** : Convention d'assistance technique avec les filiales ci-dessous désignées.

• **Modalités** : Facturation par votre société d'une redevance de 3 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes des sociétés Orgasynth Industries S.A.S., All'Chem S.A.S., Orgachim S.A.S., Synthexim S.A.S., Steiner Finance S.A.S., Fontarôme S.A.S. et facturation de 1,5% du chiffre d'affaires annuel hors taxes des sociétés Adrian Industries S.A.S. et VF Aromatique S.A.

Les produits constatés au titre de l'exercice 2004 sont les suivants :

- **Orgasynth Industries S.A.S** : €. 458 827
- **All'Chem S.A.S** : €. 409 756
- **Orgachim S.A.S** : €. 316 975
- **Synthexim S.A.S** : €. 223 675
- **Steiner Finance S.A.S** : €. 641 998
- **Fontarôme S.A.S** : €. 228 153
- **Adrian Industries S.A.S** : €. 210 778
- **VF Aromatique S.A** : €. 21 688

Convention de trésorerie :

• **Nature et objet** : Gestion par le G.I.E. Orgasynth Finances, dont votre société est membre, des excédents de trésorerie moyennant une rémunération au taux EONIA moins 0,2 point, et sollicitation de celui-ci, en cas de besoins, pour des avances ou prêts au taux EONIA plus 0,5 point.

• **Modalités** : Avance reçue par votre société du GIE Orgasynth Finances :

- Solde reçu du GIE au 31 décembre 2004 : €. 1 637 014
- Constatation d'une charge financière au cours de l'exercice 2004 : €. 17 152

Convention d'engagement de conservation de la participation dans la société Fontarôme S.A.S. :

• **Nature et objet** : Engagement de conservation de la participation détenue par votre société dans la société Fontarôme S.A.S.

• **Modalités** : Condition demandée par la société Fructicomi dans le cadre du financement de l'acquisition des biens immobiliers servant à l'exploitation du fonds de la société Fontarôme S.A.S.

Convention de cautionnement de la société Synthexim S.A.S. :

• **Nature et objet** : Engagement de caution de votre société auprès de la société Synthexim S.A.S.

• **Modalités** : Emprunt de €. 1 000 000 remboursable sur 5 ans, soit le 30 juin 2008.

Convention de cautionnement de la société Fontarôme S.A.S. :

• **Nature et objet** : Engagement de caution de votre société auprès de la société Fontarôme S.A.S.

• **Modalités** : Emprunt de €. 700 000 remboursable sur 4 ans, soit le 1^{er} juillet 2007.

Caen et Nice, le 19 août 2005
Les commissaires aux comptes

S.A.R.L. Mission Audit



Alain Timsit

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Yves Gouhir
Associé

5. Renseignements de caractère général concernant Orgasynth

5.1 CONCERNANT L'ÉMETTEUR

- **Nom de la société :** Orgasynth SA.
- **Forme :** Société anonyme de droit français régie par les dispositions de la loi sur les sociétés commerciales, cotée sur l'Eurolist d'Euronext Paris.
- **Capital social :** 4 852 706 € divisé en 2 426 353 actions d'une seule catégorie de 2 € chacune entièrement libérées.
- **Siège social :** 211, Boulevard Vincent Auriol, 75013 Paris.
- **N° enregistrement :** Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 341 267 573 – code APE 741 J.
- **Date de constitution :** 14 mai 1987.
- **Durée :** jusqu'au 25 mai 2086, sauf en cas de dissolution anticipée ou prorogation.
- **Objet (article 3 des statuts) :**

La société a pour objet en France et dans tous pays :

- l'acquisition et la gestion d'intérêts et de participations par tous moyens, apports, souscriptions, achats de parts, actions, obligations, et de droits sociaux dans toutes sociétés industrielles, commerciales et civiles,
- l'assistance technique, industrielle ou commerciale aux filiales,
- la fourniture de prestations de services aux filiales en matière administrative, financière, juridique, comptable, informatique, de gestion et de management,
- la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant l'activité des filiales,
- et plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, immobilières ou mobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'un des projets spécifiés.

- **Exercice social (article 19 des statuts) :**

l'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le trente et un décembre.

- **Répartition statutaire des bénéfices (article 20 des statuts) :**

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve

légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du conseil d'administration, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

- **Assemblées Générales (article 17 des statuts modifié par l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2001) :**

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

Elles sont réunies, au choix du conseil d'administration, à Paris, dans le département du siège social, au lieu du siège d'une filiale ou en tout autre lieu du département où une société du groupe a son siège ou un établissement stable.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité et de la propriété de ses titres sous la forme, soit d'une inscription nominative, soit du dépôt aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation d'un certificat

d'un intermédiaire habilité constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Ces formalités doivent être accomplies dans le délai de cinq jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire non privé du droit de vote ou par son conjoint. Un intermédiaire inscrit peut représenter un actionnaire non résident dans les conditions prévues aux articles 228-1 et 228-3 du Code de commerce. Le mandataire doit justifier de son mandat.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance au moyen d'un formulaire selon les modalités fixées par décret. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Toutefois, un droit de vote double est attribué :

- à toutes actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins au nom du même actionnaire.

- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit, ainsi qu'aux actions nouvelles issues de la division d'actions anciennes pour lesquelles l'actionnaire bénéficie déjà de ce droit.

Ce droit de vote double cessera de plein droit pour toute action transférée en pleine propriété.

Néanmoins, n'interrompt pas le délai ci-dessus fixé ou conserve le droit acquis, tout transfert par suite de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de donation, entre vifs au profit d'un conjoint ou d'un parent au degré successible.

• **Identification des actionnaires (article 11 des statuts modifié par l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2001) :**

La société est en droit, conformément à l'article 228-2 du Code de commerce, de demander à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, selon le cas, le nom ou la dénomination, la nationalité, l'année de naissance ou l'année de constitution et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires ainsi que la quantité de titres détenue par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

• **Franchissement de seuil de participation (article 12 des statuts modifié par l'assemblée générale extraordinaire du 20 décembre 2001) :**

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder un nombre d'actions représentant plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital social ou des droits de vote doit informer la société dans un délai de quinze jours à compter du franchissement du seuil de participation, du nombre total des actions de celle-ci qu'elle possède.

Elle en informe également le conseil des marchés financiers dans le délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement du seuil de participation.

Les informations mentionnées aux deux alinéas précédents sont également faites dans les mêmes délais lorsque la participation d'un actionnaire devient inférieure à l'un des seuils prévus ci-dessus.

En outre, toute personne physique ou morale dont la participation atteint un pour cent du capital social ou un multiple de cette fraction, en deçà ou au-delà de cinq pour cent, est tenue d'en informer la société dans le délai prévu au premier alinéa du présent article.

5.2 CONCERNANT LE CAPITAL D'ORGASYNTH

Le capital social est fixé à la somme de 4 852 706 € divisé en 2 426 353 actions d'une seule catégorie de 2 € chacune entièrement libérées.

• **Forme des actions :** les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire.

• **Rachats d'actions :**

ORGASYNTH a acquis, au cours des exercices 2000, 2001 et 2002, 117 995 actions propres en vertu des autorisations des Assemblées générales Ordinaires des 27 mai 1999 (visa COB n°99-592 du 11 mai 1999), 26 mai 2000 (visa COB n°00-721 du 5 mai 2000) et 24 avril 2001 (visa COB n°01-353 du 6 avril 2001).

Au terme de l'autorisation conférée par l'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 24 avril 2001 qui lui avait été attribuée jusqu'au 24 mai 2002, la société ORGASYNTH détenait en autocontrôle au 31 janvier 2003, 242 635 actions soit exactement 10,00% du capital de la société.

Ces actions ont été acquises dans le cadre de la régularisation des cours.

De mai 2002 à juin 2003, la Société n'a pas fait voter ni mis en œuvre de nouveau programme de rachat d'actions propres. L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 10 juin 2003, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en œuvre un nouveau programme (visa AMF n°04-0039 du 22 janvier 2004) qui a donné lieu à aucun achat ni vente ou transfert de titres.

L'Assemblée Générale Mixte des actionnaires du 11 juin 2004, dans sa 5^{ème} résolution, a autorisé le Conseil d'Administration à mettre en place un nouveau programme qui reçu le visa de l'AMF le 17 mai 2004 (visa n°04-441), pour une durée dix huit mois à compter de cette autorisation aux fins suivantes, par ordre de priorité :

- achats et ventes en fonction des situations de marché,
 - utilisation pour la régularisation des cours par intervention systématique en contre tendance sur le marché,
 - remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe,
 - mise en œuvre de programmes d'achat et/ou d'options d'achat d'actions par les salariés,
 - annulation d'actions pour optimiser le résultat par action
- Le 19 avril 2005, Orgasynth a procédé à la vente de 50 000 de ses titres au prix de 10,76 € dans le cadre de ce programme.

• **Capital potentiel :**

- **Premier plan de stocks options**

L'assemblée générale mixte des actionnaires du 10 décembre 1997 a autorisé le conseil d'administration à consentir, pendant une durée de 5 ans, au bénéfice de certains directeurs généraux, cadres et employés des sociétés du groupe Orgasynth des options donnant droit à la souscription d'actions nouvelles de la société, à émettre à titre d'augmentation de son capital dans la limite de 50 000 actions nouvelles, la valeur nominale des actions de la société s'établissant à 2 € chacune depuis l'assemblée générale mixte des actionnaires du 27 mai 1999.

- **Second plan de stocks options**

L'assemblée générale du 20 décembre 2001 a mis fin avec effet immédiat à l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 10 décembre 1997 et a autorisé le conseil d'administration, en application des articles 225-177 à 225-185 du Code de commerce, à consentir au bénéfice des mandataires sociaux, cadres et salariés des sociétés du Groupe ORGASYNTH ou de certains d'entre eux, des options donnant droit à la souscription d'actions de la société, dans la limite de cinq pour cent du capital social existant à la date de cette assemblée, à émettre ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant d'achats effectués par elle.

Cette autorisation, dont il pouvait être fait usage en une ou plusieurs fois, a été donnée pour une durée de trente huit mois. Les conditions d'exercice des options attribuées par le Conseil du 20 décembre 2001 prévoyaient que le seul bénéficiaire désigné ne pourrait exercer ses droits que s'il faisait partie de la société ou d'une société filiale du Groupe ORGASYNTH

en qualité de mandataire social ou de salarié, au moment où il lèverait tout ou partie de ses options. Ce salarié a quitté la société en avril 2004.

	Plan n°1 Date de l'Assemblée : 10/12/97				Plan n°2 Date de l'Assemblée : 20/12/01
	Tranche n°1	Tranche n°2	Tranche n°3	Tranche n°4	Tranche n°1
Date du Conseil d'administration	05/06/98	27/05/99	26/05/00	03/05/01	20/12/01
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	8 400	9 500	13 000	11 000	118 665
- Dont nombre pouvant être souscrites par les dirigeants	1 000	1 700	2 000	5 000	0
- Dont nombre pouvant être souscrites par les 10 premiers attributaires salariés	8 400	9 500	13 000	11 000	118 665
Nombre de bénéficiaires	13	9	18	11	1
- Dont nombre de dirigeants	1	1	1	1	0
Point de départ d'exercice des options	06/06/02	28/05/03	27/05/04	04/05/05	20/12/02
Date d'expiration	05/06/03	27/05/04	26/05/05	03/05/06	30/04/07
Prix de souscription (€)	16,25	16,06	9,35	10,94	14,13
Modalités d'exercice	Levée des options en une ou deux fois, le dernier jour ouvrable des mois de juin et décembre				Levée soumise à la réalisation d'objectifs chiffrés
Nombre d'options annulées suite au départ des salariés de la société (hors retraite)	1 400	4 000	4 300	600	118 665
Nombre d'actions souscrites au 30/06/04	0	0	0	0	0
Options restant à exercer au 30/06/05	0	0	0	10 400	0

• Evolution du capital :

Date	Nature des opérations	Augment° de capital	Prime d'émission ou d'apport	Nombre d'actions créées	Capital après opération	Nombre total d'actions
14/05/87	Constitution de la société	1 800 000 F	-	18 000 de 100 F de nominal	1 800 000 F	18 000
24/06/92	Apports en nature	301 000 F		3 010 de 100 F de nominal	2 101 000 F	21 010
21/07/94	Apports en nature	570 600 F		5 706 de 100 F de nominal	2 671 600 F	26 716
21/07/94	Incorporation de réserves	7 328 400 F		73 284 de 100 F de nominal	10 000 000 F	100 000
25/06/96	Absorption de SELVA par ELVAS	7 312 000 F	23 784 720 F(6)	73 120 de 100 F de nominal	17 312 000 F	173 120
25/06/96	Division du nominal des actions			1 731 200 de 10 F de nominal en remplacement des 173 120 de 100F de nominal	17 312 000 F	1 731 200
28/08/96	Augmentation de capital en numéraire	2 360 720 F	35 410 800 F	236 072 de 10 F de nominal	19 672 720 F	1 967 272
29/09/97	Paiement du dividende en actions	281 640 F		28 164 de 10 F de nominal	19 954 360 F	1 995 436
29/09/97	Incorporation de réserves	3 990 870 F		399 087 de 10 F de nominal	23 945 230 F	2 394 523
21/08/98	Paiement du dividende en actions	318 300 F		31 830 de 10 F de nominal	24 263 530 F	2 426 353
27/05/99	Incorporation de réserves et conversion de la valeur nominale en en € : 1 action = 2 €	7 568 134,70 F			4 852 706 € divisé en 2 426 353 actions de 2 €	2 426 353

(6) Prime de fusion

• Répartition du capital et des droits de vote au 30.06.05

	Actions	% Capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Groupe familial Alves (7)	1 784 344	73,54	2 449 822	83,63
Autocontrôle	192 635	7,94	0	0
Public	449 374	18,52	479 692	16,37

(7) Le groupe familial Alves est représenté par M. Emmanuel Alves, Mme Michèle Alves, Mme Carole Abdelli, M. Jean-Pascal Abdelli et la société Yriel SC (détenue à 10,4% par M. Emmanuel Alves et à 89,6% par Mme Abdelli)

A la connaissance de la société, il n'existe pas de pacte d'actionnaires. Les actionnaires détenant au moins 5% du capital ne sont pas liés par un pacte « loi Dutreil » (article L.233-11 du Code de Commerce).

• **Modifications intervenues dans la répartition du capital au cours des cinq derniers exercices :**

4 août 2000 : M. Emmanuel Alves franchit en hausse le seuil des 20% du capital détenant directement 511 687 actions Orgasynth suite à l'acquisition d'actions.

28 décembre 2000 : le groupe familial Alves franchit en hausse le seuil des 2/3 du capital détenant 1 617 979 actions d'Orgasynth suite à l'acquisition d'actions via la société civile Yriel détenue par M. & M^{me} Alves et leur fille.

7 juin 2001 :

- la SC Yriel, par suite de l'apport effectué à son profit de 600 000 actions démembrées et de 265 000 actions Orgasynth individuellement détenues par des membres du groupe familial, a franchi en hausse les seuils de 5%, 10% et 20% du capital et des droits de vote de cette société ainsi que celui du 1/3 du capital.

- Consécutivement, M^{me} Carole Abdelli a franchi en baisse le seuil des 50% des droits de vote, ceux du 1/3 et 20% du capital et des droits de vote ainsi que celui des 10% du capital de la société Orgasynth. M Emmanuel Alves a franchi en baisse le seuil de 20% du capital de la société.

- Cette opération consistant en un reclassement au sein du groupe familial, celui-ci n'a franchi aucun seuil. D'autre part, le Conseil des Marchés Financiers a octroyé, à la SC Yriel, une dérogation d'obligation d'offre publique.

8 juin 2002 : par suite de l'apport effectué par M^{me} Carole Abdelli à la SC Yriel de 100 000 actions détenues en pleine propriété, M^{me} Abdelli a franchi en baisse le seuil des 5% du capital et et des 10% des droits de vote de la société Orgasynth.

Tableau de synthèse de l'évolution du capital sur 3 ans.

Date	Répartition du capital en nombre d'actions et pourcentage						Total
	Groupe familial Alves		Public		Autocontrôle		
	Nb	%	Nb	%	Nb	%	
31/12/01	1 759 302	72,5	428 122	17,6	238 929	9,8	2 426 353
31/12/02	1 768 656	72,9	415 042	17,1	242 655	10,0	2 426 353
31/12/03	1 783 027	73,5	400 691	16,5	242 635	10,0	2 426 353
31/12/04	1 783 027	73,5	400 691	16,5	242 635	10,0	2 426 353

• **Dividendes**

	1999	2000	2001	2002	2003
Dividende global net versé au titre de l'exercice (en €)	872 953	872 953	872 953	873 487	0
Dividende net par action (en €)	0,36	0,36	0,36	0,36	0

Conformément aux dispositions légales, les dividendes et les acomptes sur dividendes sont prescrits dans un délai de 5 ans, au profit de l'état. La politique future de distribution de dividendes devrait, dès que le groupe aura recouvré sa rentabilité, permettre de verser aux actionnaires entre 20 et 25% du résultat net dégagé.

• **Nantissement de titres**

En octobre 1998, lors de l'acquisition de la société Steiner Finances, holding de tête des Etablissements Steiner SAS, des titres de Steiner Finances ont été nantis pour un montant de 18 103 K€.

Le nantissement des titres au 31 décembre 2004 s'élevait à 3 114 K€. Il a été levé en janvier 2005 suite au remboursement anticipé par Orgasynth SA.

6. Honoraires versés aux commissaires aux comptes et aux membres de leurs réseaux pris en charge par le groupe Orgasynth pour l'exercice 2004

Exercice 2004	KPMG Audit		Mission Audit	
	€	%	€	%
AUDIT				
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	161 049	91%	23 850	100%
Missions accessoires	13 329	8%	Néant	
Sous-total audit	174 378	100%	23 850	100%
AUTRES PRESTATIONS				
Juridique, fiscal, social	1 668	1%	Néant	
Autres	500	0%	Néant	
Sous-total autres prestations	2 168	1%	Néant	
TOTAL	176 546	100%	23 850	100%

7. Résolutions de l'assemblée générale mixte des actionnaires

7.1 RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE ORDINAIRE

— 7.1.1 PREMIÈRE RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX ANNUELS

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, du rapport du président sur les procédures de contrôle interne et du rapport des commissaires aux comptes sur leur mission de vérification et de contrôle, approuve les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2004 tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, se soldant par une perte de 5 913 575 euros.

L'assemblée donne en conséquence aux administrateurs quitus de leur gestion pour l'exercice approuvé.

— 7.1.2 DEUXIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDÉS

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration sur la gestion du groupe et du rapport des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

— 7.1.3 TROISIÈME RÉSOLUTION - AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide d'affecter en totalité la perte s'élevant à 5 913 575 euros, au compte de report à nouveau, lequel se trouvera ainsi porté à 4 986 425 euros.

Conformément aux dispositions légales, l'assemblée constate que, pour les trois exercices précédents, les dividendes nets distribués, les impôts déjà payés au Trésor (avoirs fiscaux) et les revenus globaux correspondants ont été les suivants :

En K€	2001	2002	2003
Nombre d'actions	2.426.353	2.426.353	2.426.353
Dividende net	0,36€	0,36€	-
Avoir fiscal	0,18€	0,18€	-
Revenu global par action	0,54€	0,54€	-

— 7.1.4 QUATRIÈME RÉSOLUTION - APPROBATION DES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées par les articles 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve successivement chacune des opérations et conventions dont ledit rapport fait état, les actionnaires concernés ne prenant pas part au vote desdites conventions.

— 7.1.5 CINQUIÈME RÉSOLUTION - RENOUELEMENT DES MANDATS D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRE ET DE SON SUPPLÉANT

L'assemblée générale, après avoir constaté que le mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Mission Audit représentée par Monsieur Alain Timsit et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Serge Durif prenaient fin à l'issue de la présente assemblée, décide de renouveler pour une durée de six exercices le mandat commissaire aux comptes titulaire de la société Mission Audit qui sera désormais représentée par Monsieur Olivier Trollux et le mandat de commissaire aux comptes suppléant de Monsieur Serge Durif.

— 7.1.6 SIXIÈME RÉSOLUTION - PROGRAMME DE RACHAT PAR LA SOCIÉTÉ DE SES PROPRES ACTIONS

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, autorise le conseil d'administration, conformément aux articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et du Règlement n°2273/2003 de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, à acquérir, céder, ou transférer des actions de la société par tous moyens en bourse, de gré à gré ou autrement.

Les actions ainsi rachetées pourront être utilisées par le conseil d'administration dans les conditions définies par les articles 225-209 et suivants du Code de commerce et notamment aux fins suivantes :

- L'animation du marché du titre et sa liquidité au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI reconnue par l'A.M.F. ;
- L'annulation d'actions pour optimiser le résultat par action sous réserve de l'autorisation à conférer par la présente Assemblée Générale des actionnaires dans sa 8ème résolution à caractère extraordinaire ;
- La remise d'actions à titre d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- La mise en œuvre de programmes d'achat et/ou d'options d'achat d'actions par les salariés.

Les modalités du rachat des actions de la société sont les suivantes :

- prix maximum d'achat par action : 20 €
- nombre maximum d'actions pouvant être détenues par la société pendant la durée de validité du programme : 10% des actions existantes.
- montant maximum des fonds destinés à la réalisation du nouveau programme de rachat d'actions : 4 852 706 euros.

En cas de réalisation d'augmentations de capital par attributions gratuites d'actions, le prix maximum d'achat et le prix minimum de vente seront respectivement ajustés en faisant le produit de ce prix par le rapport entre le nombre des actions anciennes et le nombre total des actions anciennes et nouvelles.

La présente autorisation qui est donnée pour une durée de dix huit mois à compter de ce jour, soit jusqu'au 27 avril 2007, annule et remplace la précédente autorisation de l'assemblée générale mixte du 11 juin 2004.

En vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation, tous pouvoirs sont conférés au conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes de cession ou transfert, conclure tous accords, tous contrats d'options, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des Marchés Financiers et de tout autre organisme, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire le nécessaire. »

7.2 RÉSOLUTIONS À CARACTÈRE EXTRAORDINAIRE

— 7.2.1 SEPTIÈME RÉSOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'ÉMETTRE DES ACTIONS RÉSERVÉES AU SALARIÉS DU GROUPE ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

L'assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-129-2, L.225-129-6, L.225-138 et L.225-138-1 du Code de commerce et L.443-1 et suivants du Code du travail :

- autorise le conseil d'administration à augmenter le capital social, en une ou plusieurs fois, dans les proportions et aux époques qu'il appréciera, par voie d'émission d'actions ordinaires de la société dans la limite d'un montant nominal maximum de 145 581 euros, représentant 3 % du capital actuel.
- décide de supprimer le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions à émettre au profit des salariés de la société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-180 du Code de commerce adhérent à un plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ;
- décide que le prix de souscription des actions à émettre devra être fixé conformément aux dispositions de l'article L.443-5 du Code du travail ;

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au conseil d'administration, dans les limites ci-dessus fixées, pour déterminer les conditions et modalités de mise en œuvre de la ou des augmentations de capital qui seront décidées en vertu de la présente délégation et notamment pour :

- fixer les critères auxquels devront répondre les entreprises faisant partie du périmètre du groupe Orgasynth pour que leurs salariés puissent bénéficier des augmentations de capital ci-dessus autorisées ;
- fixer les conditions que devront remplir les bénéficiaires des actions à provenir des augmentations de capital ;
- arrêter les conditions et modalités des émissions et, notamment, les conditions d'ancienneté pour participer aux augmentations ;
- fixer le nombre d'actions à émettre, le nombre d'actions maximal pouvant être souscrites par salarié, le prix d'émission

sion dans les limites ci-dessus fixées, les délais et modalités de libération des actions émises, les dates d'ouverture et de clôture de souscription ;

- procéder le cas échéant aux ajustements liés aux éventuelles opérations financières de la société ;
- constater la réalisation de la ou des augmentations de capital à concurrence du montant des actions qui seront effectivement souscrites et procéder aux modifications corrélatives des statuts ;
- procéder à toutes les opérations et formalités rendues nécessaires par la réalisation de la ou des augmentations de capital.

L'assemblée générale fixe à vingt six mois à compter de la présente assemblée la durée de validité durant laquelle cette autorisation pourra être utilisée par le conseil d'administration.

— 7.2.2 HUITIÈME RÉOLUTION - AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RÉDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR VOIE D'ANNULATION D' ACTIONS

L'assemblée générale, statuant à titre extraordinaire, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le conseil d'administration à annuler, sur sa seule décision, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions acquises par la société dans le cadre de programmes d'achat de ses propres actions, dans la limite maximale de dix pour cent (10%) du capital social existant à la date de l'opération, à réduire le capital à due concurrence et à procéder à la modification corrélative des statuts.

La présente autorisation est donnée pour une durée de vingt quatre mois à compter de la date de la présente assemblée.

— 7.2.3 NEUVIÈME RÉOLUTION - POUVOIRS POUR LES FORMALITÉS

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour effectuer toutes les formalités légales ou réglementaires et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.

Glossaire

AFSSAPS (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé) : Etablissement public créé en remplacement de l'Agence du Médicament « afin de garantir l'indépendance, la compétence scientifique et l'efficacité administrative des études et des contrôles relatifs à la fabrication, aux essais, aux propriétés thérapeutiques et à l'usage des médicaments » (JO, République Française, du 5 janvier 1993).

Aliment fonctionnel : Ce sont des préparations alimentaires qui procurent des bénéfices supérieurs à la nutrition classique. On peut citer à titre d'exemple les céréales ou les confiseries enrichies en vitamines ou en minéraux ou parmi les plus connus les yaourts contenant des probiotiques (bactéries vivantes provenant de la flore intestinale endogène) (voir également nutraceutique@).

Allergène : Substance responsable de la réaction allergique et des troubles qui lui sont associés.

AMM (Autorisation de mise sur le marché) : Pour être commercialisé, tout médicament fabriqué industriellement doit faire l'objet d'une Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les autorités compétentes européennes ou nationales que sont l'Agence Européenne pour l'Évaluation des Médicaments ou à l'Agence française de Sécurité Sanitaire des Produits de Santé. Les laboratoires pharmaceutiques déposent auprès de ces autorités un dossier de demande d'AMM qui sera évalué selon des critères scientifiques de qualité, de sécurité et d'efficacité. A cette demande, est attribué un numéro d'enregistrement par les autorités de tutelle sanitaire autorisant la mise sur le marché du médicament (N° d'AMM).

Finition : Opération de séchage ou de mise en forme physique (broyage, tamisage...).

Arôme : Les arômes sont des ensembles complexes de composés volatils qui sont perçus par les organes olfactifs et gustatifs. Ils émanent de divers produits naturels (fruits, légumes, viandes, poissons, etc.). Le terme « arôme » désigne également des additifs alimentaires destinés à donner ou à exalter des goûts déterminés aux aliments.

Arôme naturel : Arôme existant dans le règne végétal (cannelle, girofle, thym et laurier par exemple, les légumes, les fruits, les céréales, le pain, le café, le cacao et le vin renferment aussi des arômes) ou dans le règne animal (de nombreux arômes se rencontrent dans les viandes, le lait, les produits laitiers, les poissons, etc). Les huiles essentielles sont également utilisées dans la fabrication des arômes.

Arôme nature-identique : Arôme synthétisé par voie chimique, identique à la forme existant dans la nature.

Arôme artificiel : Arôme synthétisé par voie chimique, n'existant pas dans la nature.

Blockbuster : Médicament dont les ventes sont supérieures à un milliard de \$.

BPF (Bonnes Pratiques de Fabrication) : Standard de production international utilisé dans l'industrie pharmaceutique selon un référentiel édité par l'agence du médicament en France. Il est nécessaire de remplir les conditions des BPF pour

pouvoir exploiter les sites pharmaceutiques qui sont régulièrement audités par les autorités sanitaires.

Building block : Produit de la réaction de Maillard@.

Carburex : Nom de marque de la gamme de colorants pour carburants développés et vendus par Steiner.

Chirale : Les molécules chirales ont la particularité d'exister par paire, sous deux formes identiques mais non superposables (l'une étant le reflet de l'autre) qui peuvent avoir des effets thérapeutiques inverses sur l'organisme. En effet, une des deux formes peut être active et bénéfique alors que l'autre peut être inactive voire toxique (ex. : la thalidomide). Plus de la moitié des quelques 2000 médicaments produits dans le monde sont chiraux et parmi les médicaments en développement, 80% possèdent cette propriété. Jusqu'à une période récente, la synthèse chimique classique ne permettait d'obtenir qu'un mélange de ces deux formes. Aujourd'hui, le problème peut être résolu de trois façons :

- Par synthèse dite « asymétrique » qui permet de synthétiser directement la forme active souhaitée,
- Par la technique classique de séparation utilisant les agents de résolution,
- Par séparation chirale qui consiste, par chromatographie@, à isoler la forme active.

Chromatographie : Technique de séparation de molécules chimiques.

Complément alimentaire : Nutraceutique@ se présentant sous forme de gélules, poudres ou comprimés contenant des vitamines, des minéraux, des herbes médicinales.

Concrète : Produit solide ou semi-solide obtenu après extraction des principes odorants de certaines matières premières végétales par certains solvants volatils.

Copacel : Confédération française de l'industrie des papiers, cartons et celluloses.

Core-list : Liste restreinte de fournisseurs privilégiés régulièrement consultés.

Cutterage : Procédé de coupage très fin.

Essais cliniques : Études médicales permettant de définir l'activité thérapeutique d'un principe actif@, la méthode d'administration, les doses à prendre, les effets secondaires... Le développement complet d'un médicament dure généralement de la 14 ans et concerne une molécule sur la 1000 en moyenne.

DRIRE : Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement. Organisme d'Etat chargé du contrôle des établissements classés. Tout établissement chimique est classé et donc régulièrement audité par cet organisme. Il participe également à l'établissement des arrêtés préfectoraux qui régissent les conditions d'exploitation des usines.

cGMP (Current Good Manufacturing Practices) :

Standard de production, selon les normes américaines en vigueur, éditées par la FDA@. Ces méthodes de production sont obligatoires pour pouvoir exporter un principe actif@ pharmaceutique (ou certains intermédiaires de synthèse) aux USA. La FDA@ procède à des inspections pour s'assurer de la conformité des productions des usines selon ces règles.

Développement de process : Mise au point de procédés de fabrication pour un produit donné.

ECOCERT : Société privée de contrôle et de certification agréée par les pouvoirs publics, garantissant le respect des normes spécifiques à l'agriculture biologique ECOCERT, qui

- vérifie le respect des cahiers des charges, par une visite annuelle annoncée et des visites inopinées possibles à tout moment, pour contrôler les installations, parcelles, bâtiments, méthodes de fabrication, ingrédients, comptabilité, emballage, transport, etc.
- délivre, si ces normes sont respectées, une licence attribuée annuellement à l'opérateur, elle atteste de son engagement auprès d'un organisme de contrôle.
- délivre après contrôle un certificat qui établit pour chaque produit sa conformité au mode de production biologique. La validité de ce certificat varie de 12 à 18 mois.

EDMF (European Drug Master File) : Dossier européen d'enregistrement du procédé de fabrication d'une matière active pharmaceutique.

EINECS (European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances) : Inventaire de toutes les substances chimiques recensées sur le marché européen entre le 1^{er} janvier 1971 et le 18 septembre 1981 (100,196 substances différentes). A chacune de ces molécules a été attribué un numéro EINECS. Aux produits mis sur le marché après le 18 septembre 1981 a été attribué un numéro ELINCS (European List of Notified Chemical Substances).

EMEA (Agence Européenne pour l'Evaluation des Médicaments) : instituée par le règlement 2309/93 et opérationnelle depuis 1995, cette instance européenne est chargée de coordonner et de gérer les procédures européennes d'enregistrement des médicaments, en vue de l'évaluation et de la surveillance des médicaments à usage humain et vétérinaire. Engagement de progrès : L'Engagement de Progrès lancé en 1990 par l'Union des Industries Chimiques constitue la déclinaison française du Responsible Care, initiative développée au Canada par la Canadian Chemical Producers Association en 1985 et adoptée depuis dans près de 40 pays dont les entreprises représentent plus de 80% de la production chimique mondiale. Cet engagement consiste en une démarche volontaire des entreprises chimiques afin d'améliorer leurs performances en terme de sécurité et de protection de la santé et de l'environnement, mais également à montrer que ces améliorations sont effectives, répondant ainsi aux attentes du public.

Les entreprises adhérentes s'engagent par la signature d'une charte à en faire respecter les 9 principes directeurs :

1. Conformité de la politique de l'entreprise avec l'engagement,
2. Implication du personnel à tous les niveaux,
3. Appréciation et sélection des sous-traitants et contractants,
4. Amélioration des performances,
5. Information du personnel,
6. Information des clients, du public et des autorités,
7. Optimisation des ressources, minimisation des déchets,
8. Contribution à la recherche,
9. Promotion et partage d'expériences.

EPA (Environmental Protection Authority) : Agence américaine pour la protection de l'environnement.

Essence : Voir huile essentielle.

Façonnage : Activité qui consiste à fabriquer des produits pour un donneur d'ordre (également appelée sous-traitance ou synthèse à façon).

FDA (Food and Drug Administration) : Organisme d'état américain qui délivre l'autorisation de lancement d'un nouveau médicament.

Finition : Opération de séchage ou de mise en forme physique (broyage, tamisage...) d'un produit fini.

Fragrance : Le terme de « fragrance » est utilisé pour les essences destinées à stimuler l'odorat (s'oppose à celui de « saveur » pour celles destinées à parfumer les produits alimentaires).

Générique : Lorsqu'un laboratoire découvre un médicament, il garde l'exclusivité de sa commercialisation jusqu'à l'expiration du brevet ; une copie du produit original peut alors être développée et commercialisée par un autre laboratoire. On l'appelle médicament « générique ». Le dossier requis par l'AFSSAPS@ pour l'enregistrement de cette copie est substantiellement facilité par rapport à celui du produit original.

G.I.E. : Groupement d'Intérêt Economique.

G.O.M. (Gas Oils Markers) : Nom de marque de la gamme des colorants pour carburants rachetée par Steiner en 2001 à la société américaine Rohm & Haas.

Huile essentielle : Substance odoriférante et volatile contenue dans des cellules situées à la surface, voire à l'intérieur de la plante, au niveau :

- des fleurs (jasmin, lavande, oranger...),
- des tiges et des feuilles (géranium, menthe, patchouli...),
- des fruits et graines (badiane, cardamome, coriandre, clous de girofle, noix de muscade...)
- des écorces de fruits (orange, citron, bergamote, pamplemousse...),
- des herbes aromatiques (estragon, sauge, thym...),
- des racines (vétiver, livèche...),
- des épines (aiguilles de pin), rameaux (cade, genévrier), résines (élémi) et écorces (cannelle).

L'oranger, par exemple, représente une source multiple d'huiles essentielles car on y extrait l'essence de néroli des fleurs, l'essence de petit grain des feuilles et l'essence d'orange de l'écorce de fruits.

Intermédiaire chimique : Produit chimique défini étant employé comme matière première dans une étape de synthèse ultérieure.

Kilo-lab. : Unité de petite production (de l'ordre du kg), située entre l'échelle laboratoire (quelques centaines de g) et l'atelier pilote@ (1a à 100 kgs).

LCD (Liquid Cristal Display) : Technologie d'écran plat basée sur l'utilisation de cristaux liquides.

Marqueur : un marqueur est un colorant solvant qui permet de pratiquer un marquage des produits détectable visuellement (voir aussi « traceur »).

Mégisserie : Une mégisserie transforme en cuir les peaux de petite superficie souples et fragiles (mouton, agneau, chevreau...)

Niche : Savoir-faire ou créneau particulier, permettant une différenciation par rapport à la concurrence.

Noyau clé : Structure fonctionnelle commune.

Nutraceutique : Tout aliment ou ingrédient alimentaire ayant un bénéfice pour la santé, tel que la prévention ou le traitement d'une maladie. On distingue classiquement trois catégories de

nutraceutiques : les aliments fonctionnels, les aliments pour nutrition, les compléments alimentaires@ classiques.

OGM : Organisme génétiquement modifié.

Oléorésine : Il s'agit d'une térébenthine, substance exsudant d'un arbre incisé (baume, gemme, galipot) contenant une huile essentielle. Celle-ci est tantôt utilisée brute (baume de térébenthine de Venise), tantôt distillée (ex. : essence de térébenthine).

Pilote : Atelier intermédiaire entre le laboratoire et la production industrielle, composé d'équipements de petite taille qui est nécessaire pour tester industriellement les nouvelles synthèses avant passage en production. L'atelier pilote permet de contrôler et d'ajuster les modes opératoires ainsi que d'anticiper les besoins d'équipements industriels. Au niveau de la qualité, Il permet également parfois de fabriquer des lots de validation de petite taille qui sont moins coûteux que des lots industriels.

Photovoltaïque : Technologie permettant de transformer la lumière en électricité.

Principe actif (pharmaceutique) : Il s'agit de la, (ou des substances), qui procure à un médicament son effet thérapeutique. Cette substance peut être obtenue par synthèse chimique résultant de plusieurs étapes, par héli-synthèse ou par des procédés biologiques.

Prodarom : Syndicat national des fabricants de produits aromatiques dont les membres représentent environ 75% de l'activité française du secteur (48 sociétés adhérentes) des Fabricants de Produits.

Produit bio : Un produit biologique est issu de la pratique de l'agriculture biologique. Celle-ci respecte le sol, l'animal et donc l'homme. Son objectif est de produire des aliments exempts de polluants dans le respect de l'environnement. Quatre grandes règles concourent à définir un produit biologique :

Les produits agricoles biologiques sont cultivés sans engrais ni produit chimique.

- Les animaux sont nourris avec des aliments biologiques, sont soignés préférentiellement par homéopathie, phytothérapie, aromathérapie... et sont élevés dans des conditions garantissant l'accès au plein air, ainsi qu'un espace vital maximum.
- Les produits transformés sont constitués d'ingrédients agricoles produits biologiquement et d'ingrédients non agricoles (additifs, arômes...). Les éventuels compléments non biologiques sont contrôlés et autorisés par le règlement Européen en vigueur.
- Tous les opérateurs intervenants dans la production biologique sont certifiés et font l'objet de contrôles réguliers par un organisme de contrôle indépendant et agréé par le ministère de l'agriculture, comme ECOCERT.

Réactions en conditions extrêmes de température : Réactions chimiques réalisées à des températures comprises entre -100°C et 280°C.

Réaction de Maillard : Réaction d'un sucre et d'un acide aminé.

Récolte en vert broyé : Technique de récolte qui consiste à traiter la plante immédiatement après la coupe.

Sous-traitance : voir façonnage.

Synthèse à façon : voir façonnage.

Tannerie : Une tannerie transforme en cuir grandes peaux (vache, veau, bœuf, taureau...).

Traçabilité : Procédure visant à suivre automatiquement un produit ou un service depuis sa naissance jusqu'à sa valorisation finale.

Traceur : Un traceur est une molécule chimique souvent incolore introduite dans les carburants à fiscalité particulière qui permet une détection facile suite à une réaction chimique. A ce traceur est ajouté un marqueur@.

TSCA (Toxic Substances Control Act) : Inventaire établi par l'EPA@ dans lequel tout nouveau produit chimique doit être inscrit pour être commercialisé aux USA (environ 75 000 substances chimiques).

UIC (Union des Industries Chimiques) : Organisation professionnelle qui rassemble toutes les entreprises de l'industrie chimique, auxquelles elle offre des structures d'échanges et de rencontres.

UHT : Technique de stérilisation des aliments en Ultra Haute Température.



www.orgasynth.com

ORGASYNTH
groupe

211, boulevard Vincent Auriol - 75013 Paris - France
Tél. : + 33 1 56 61 72 80 - Fax : + 33 1 56 61 72 99 - contact@orgasynth.com